

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ





Ministère des Sports

Adresse: 66, rue de Trèves

L-2630 Luxembourg

Tél.: (+352) 247-83400

E-mail : <u>info@sport.public.lu</u>

Web: www.sports.lu

Table des matières

| PRÉFACE | 1 |
|--|----|
| LE SPORT-LOISIR | 3 |
| Le calendrier du sport-loisir | 3 |
| Le Brevet sportif national | 3 |
| Le Bénévole sportif de l'année | 4 |
| Concepts globaux de sport pour jeunes | 5 |
| Wibbel an Dribbel | 5 |
| La semaine européenne du sport (European Week of Sports) | 6 |
| La sauvegarde du patrimoine sportif | 8 |
| «Gesond iessen, méi beweegen» (GIMB) | 9 |
| La réalisation de projets en co-partenariats | 10 |
| La Journée nationale GIMB | 17 |
| LE SPORT DE COMPÉTITION | 19 |
| Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux clubs sportifs affiliés | 19 |
| La répartition des crédits en 2018 | 19 |
| Les crédits pour subsides en 2019 | 21 |
| LE CONGÉ SPORTIF | 23 |
| LE CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF | 29 |
| Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition | 29 |
| L'examen médical des sportifs d'élite | 30 |
| Le service Sport/Handicap | 31 |
| La convention avec le Centre hospitalier (CHL) | 31 |
| Le contrôle antidopage – ALAD | 31 |
| LES RELATIONS INTERNATIONALES | 33 |
| L'Union européenne | 33 |
| Le Conseil de l'Europe et UNESCO | 34 |
| Agence mondiale antidopage (AMA) | 35 |
| LES BASES NAUTIQUES | 36 |
| Lultzhausen | 36 |
| Liefrange | 36 |
| L'ÉQUIPEMENT SPORTIF | 37 |
| Le 11e programme quinquennal | 37 |

| Les travaux de modernisation des équipements sportifs existants | 38 |
|--|------------|
| LE COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL) | 39 |
| LE LUXEMBOURG INSTITUE FOR HIGH PERFORMANCE IN SPORTS (LIHPS) | 40 |
| L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS | 42 |
| Service logement-restauration | 42 |
| Installations sportives | 42 |
| LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS | 43 |
| La composition du Conseil supérieur des sports | 43 |
| Les activités | 44 |
| L'ÉCOLE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS – ENEPS | 45 |
| Formations des cadres techniques et administratifs des fédérations sportives | 45 |
| Remise des brevets d'État 2019 | 50 |
| Travaux administratifs et de conception interne | 50 |
| Travaux conceptuels et d'expertise en matière de motricité et d'éducation au mouvement | 52 |
| Projets européens | 56 |
| LE SPORTLYCÉE | 59 |
| Le Sportlycée et les centres de formation | 5 9 |
| Coopération avec le Lycée technique de Bonnevoie | 62 |
| Financement | 62 |
| Développement du Sportlycée | 62 |
| LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL D'COQUE | 63 |
| Les activités | 63 |
| Les travaux | 66 |
| Les travaux pris en charge par l'État | 67 |
| Les actions collaboratives et le développement des partenariats | 68 |
| Perspectives | 68 |
| LES STATISTIQUES | 70 |

LE SPORT LUXEMBOURGEOIS EN PLEIN MOUVEMENT



Depuis un certain temps, les choses bougent dans le milieu du sport luxembourgeois, et je ne fais pas allusion ici au changement de titulaire au poste de ministre des Sports qui s'est

opéré début décembre 2018 après la constitution du gouvernement issu des dernières élections.

Je pense plutôt aux nombreuses initiatives entamées il y a quelque temps et mises en œuvre, sinon sensiblement accélérées entretemps, pour connaître une évolution positive au point de commencer aujourd'hui à porter leurs fruits pour le bien du sport luxembourgeois en général dans la foulée notamment de l'adoption unanime par la Chambre des députés le 27 février 2018 d'une motion en faveur de la promotion et du soutien du sport.

Je pense notamment à l'allocation du subside qualité+ qui, depuis trois années constitue maintenant. une aide particulièrement appréciée de nos clubs sportifs. Je pense aussi à l'achèvement du 10^e et à la mise en route du 11^e programme quinquennal d'équipement sportif, dont le futur vélodrome à Mondorf, le centre national d'athlétisme à l'INS, le centre national de diagnostic sportif Sportfabrik à Differdange et évidemment le nouveau stade national de football et de rugby, constituent les fleurons.

J'ai à l'esprit, enfin et surtout, les initiatives plus récentes prises par le gouvernement et le ministère des Sports depuis un an dans le droit fil d'un programme gouvernemental qui se veut résolument ambitieux dans le domaine du sport pour lui accorder la place et l'importance qu'il mérite dans la société d'aujourd'hui et qui met en exergue toutes ses valeurs sociétales.

Ces initiatives tendent notamment à renforcer les structures fédérales et celles du Comité olympique et sportif luxembourgeois, à promouvoir la motricité des plus jeunes, à favoriser la formation des entraîneurs et l'éclosion de jeunes talents et à soutenir davantage le sport pour tous sous toutes ses formes et enfin le sport de compétition et d'élite. Toutes ces initiatives se sont traduites, dès l'année 2019, par une augmentation substantielle des crédits revenant directement au mouvement sportif et continueront d'avoir des répercussions significatives dans le budget pluriannuel de la présente législature au point de connaître une augmentation de près de 57% des crédits afférents jusqu'en 2023 par rapport au budget de l'année 2018.

Nos meilleurs athlètes ont été les premiers à bénéficier de ces mesures nouvelles notamment à travers le développement rapide du Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS) et la mise en service en juillet 2019 du High Performance Training and Recovery Center à la Coque. Je les félicite toutes et tous, et de tout cœur, pour les performances de valeur mondiale réalisées l'année passée encore partout à travers le monde pour porter haut les couleurs luxembourgeoises sur la scène internationale et aux tout meilleurs d'entre eux, je souhaite plein de réussite sur la route et lors des Jeux

olympiques et paralympiques de Tokyo 2020.

Il échet cependant de poursuivre les efforts et les défis à relever dans les mois et années à venir restent multiples et très divers. Dans cet ordre d'idées, et après les nombreuses consultations bilatérales et réunions officielles que j'ai pu avoir depuis plus d'an avec les fédérations sportives et le COSL, je pense surtout à la mise en œuvre progressive du concept intégré pour le sport au Luxembourg.

Pour 2020, il s'agira ainsi de mettre en œuvre une série de réformes dont celle du Conseil supérieur des sports, de la législation sur le congé sportif, du contrôle médico-sportif et de la mise en place d'une filière parallèle à la section des sportifs d'élite de l'armée.

Un accent particulier sera mis aussi sur le soutien du bénévolat dans le sport et la promotion de l'image du Luxembourg dans le monde à travers le sport (Nation Branding).

Parallèlement, on ne perdra pas de vue pour autant d'autres préoccupations qui restent elles-aussi d'actualité, notamment la lutte contre le manque de mouvement des enfants, la promotion de l'activité physique de la population toute entière et l'élargissement des missions de l'ENEPS, la lutte contre le dopage et l'accessibilité de la population aux infrastructures existantes et futures.

Le Ministre des Sports

Dan Kersch



LE SPORT-LOISIR

La division du sport-loisir du ministère des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives. Cette mission est définie à l'article 5 de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport.

Comme les années précédentes, le ministère des Sports a abordé cette mission à travers une double approche. D'un côté, le ministère des Sports conçoit et met en œuvre des initiatives propres en poursuivant un rôle d'organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain. Il initie, d'un autre côté, des actions en collaboration avec d'autres instances nationales ou locales et avec des partenaires du mouvement sportif. Il soutient, par ailleurs, diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives pour tous.

LE CALENDRIER DU SPORT-LOISIR

Le Calendrier du sport-loisir est un outil, géré par le ministère des Sports, qui a pour but de rassembler les offres de pratiques sportives à titre de loisir organisées au Luxembourg et de les rendre accessible au grand public.

En 2018, la dernière édition du calendrier a été publiée en version papier. Depuis lors, le ministère des Sports a développé une version électronique du Calendrier du sport-loisir.

D'une part, cet outil unique permettra aux autorités locales, aux fédérations, aux clubs sportifs et à toute autre association à vocation sportive, d'enregistrer et de mettre à jour leurs activités de façon autonome. D'autre part, ce recueil donnera accès au public à une information aussi complète que possible sur les offres de pratique sportive à titre de loisir.

La publication de la première version électronique du Calendrier du sport-loisir est prévue au premier semestre 2020.

LE BREVET SPORTIF NATIONAL

Le Brevet sportif national a pour but de propager la pratique du sport dans tous les domaines à partir de l'âge de 10 ans. Il permet aux amateurs de sport, novices ou plus expérimentés, de tester leur niveau de condition physique à travers des épreuves sportives adaptées à leur âge.

Le brevet est décerné à la suite de la réussite à un ensemble d'épreuves sportives qui doivent être accomplies au cours d'une même année civile.

Les épreuves varient selon l'âge du participant et sont réparties en quatre disciplines: cyclisme, athlétisme, natation et endurance. Pour chaque épreuve, des performances minima ont été fixées par le règlement grand-ducal du 3 février 2002 portant détermination et organisation des brevets sportifs nationaux.

Les brevets comprennent trois niveaux: l'insigne en bronze, l'insigne en argent et l'insigne en or obtenus en fonction du nombre de points totalisés dans les différentes épreuves.

En 2019, les épreuves du Brevet sportif national se sont déroulées au cours des mois de mai et juin à Luxembourg et à Colmar-Berg ainsi que dans une dizaine d'établissements scolaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Le tableau ci-dessous reprend les brevets décernés en 2019 par insigne et par tranche d'âge:

| Tranches d'âge | Or | Argent | Bronze |
|----------------|-----|--------|--------|
| 10 – 15 ans | 222 | 221 | 52 |
| 16 – 39 ans | 13 | 7 | 3 |
| 40 – 59 ans | 6 | 4 | - |
| 60 ans et + | 11 | 3 | 2 |
| Total : | 252 | 235 | 57 |

Le nombre de réussites au cours des 6 dernières années a évolué en détail comme suit :

2014: 573 réussites 2015: 500 réussites 2016: 544 réussites 2017: 431 réussites 2018: 549 réussites 2019: 544 réussites

LE BÉNÉVOLE SPORTIF DE L'ANNÉE

Afin de valoriser le bénévolat dans le domaine du sport et de faire reconnaître à sa juste valeur le dévouement des bénévoles au service du mouvement sportif, le ministère des Sports a lancé en 2009 l'initiative de décerner annuellement le titre honorifique de «Bénévole sportif de l'année».

Le ministère des Sports vise par cette action:

- de promouvoir l'image, la place et le rôle des bénévoles dans tous les secteurs du sport luxembourgeois (dirigeants, entraîneurs, moniteurs, arbitres, juges, aides de tous genres, ...);
- de faire connaître et reconnaître le travail considérable des bénévoles du monde associatif.

Pour récompenser symboliquement les personnes non rémunérées pour leurs investissements personnels dans la vie associative sportive, les fédérations sportives et le ministère des Sports désignent des lauréats fédéraux et nationaux. Un jury composé de 6 à 7

membres représentant le COSL, les sportifs actifs et le ministère des Sports a désigné trois lauréats nationaux.

Pour 2018, ces trois lauréats nationaux ont été sélectionnés par le jury parmi les candidatures «Bénévole sportif 2018» qui lui ont été soumis par 36 fédérations.

Tous les lauréats fédéraux et les lauréats nationaux de l'année 2018 ont été honorés à l'occasion d'une soirée spéciale le 20 mars 2019 en présence du ministre des Sports.

Le processus de désignation de la promotion 2019 est actuellement en cours.

CONCEPTS GLOBAUX DE SPORT POUR JEUNES

Le ministère des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes basé sur les derniers enseignements en matière d'entraînement (Long Term Athlete Development-LTAD) et sur l'analyse de l'offre sportive existante au niveau du sport organisé au Luxembourg.

Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel.

Cinq initiatives s'appuient sur des conventions signées avec les communes, voire syndicats de communes respectifs. Un cofinancement est assuré par le ministère des Sports.

Il s'agit des structures suivantes:

- «Multisport Monnerech (MuMo)» (Commune de Mondercange)
- «Sport-Krees Atert» (Syndicat intercommunal du canton de Redange)
- «Jonglënster gutt drop» (Commune de Junglinster)
- «Fit Kanner Miersch» (Commune de Mersch)
- «Hesper beweegt sech» (Commune de Hesperange)

Les structures à Mondercange, Redange et Junglinster sont des projets fonctionnant comme «maison relais sport» ou sont intégrés dans une maison relais existante et se font en collaboration avec le ministère l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

WIBBEL AN DRIBBEL

Réalisé pour la première fois en 1991 au vu de la nécessité de

- créer et de renforcer la motivation des enfants à pratiquer du sport;
- faire découvrir aux enfants des activités sportives nouvelles;
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est à dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif.

L'événement constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent à découvrir leurs propres talents et possibilités, à agir ensemble entre amis et à dépasser leurs doutes et résistances internes.

Le Wibbel an Dribbel a connu en 2019 sa 29e édition qui s'est déroulée du 5 au 11 juillet. Pendant les 5 jours, le ministère des Sports a organisé sa manifestation traditionnelle à la Coque. Parallèlement, les structures en motricité «Hesper beweegt sech», «Sport-Krees Atert» et «Fit Kanner Miersch» ont organisé pour la deuxième fois consécutive des projets locaux dans les communes de Hesperange, Redange et Mersch. Toutes les manifestations ont accueilli des élèves du cycle 2.2. de l'enseignement fondamental.



En 2019, 1.469 élèves (93 classes) du cycle 2.2 de l'enseignement fondamental ont pu participer au Wibbel an Dribbel à la Coque. Grâce aux nouveaux projets, qui ont fonctionné sous la direction des structures en motricité, 568 élèves (36 classes) additionnels ont pu participer aux projets locaux.

Pour l'édition 2019, le ministère des Sports et ses partenaires se sont efforcés à conférer à la 29^e édition

une orientation qui s'inscrit pleinement dans la continuité.

L'orientation des élèves vers la pratique en club sportif est restée un des objectifs principaux de la 29^e édition du Wibbel an Dribbel. Pour réaliser cet objectif, le programme «jeunes talents» permet à chaque fédération et chaque club sportif de sélectionner et d'inviter des élèves particulièrement doués dans une discipline. En 2019, toutes les fédérations et la majorité des clubs ont profité de cette occasion et ont contacté 910 élèves par ce biais.

Par ailleurs, une très grande importance est attachée à l'encadrement des enfants. En 2019, l'encadrement sur tous les sites a été garanti par 133 animateurs sportifs qui assuraient l'encadrement des ateliers sportifs et 59 animateurs de sport-loisir qui accompagnaient les enfants entre les différents modules. Ce nombre élevé d'animateurs a permis d'accompagner les enfants en fonction de leurs capacités individuelles.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DU SPORT (EUROPEAN WEEK OF SPORTS)

L'une des mesures du plan d'action de l'Union européenne au niveau du sport a été la cinquième édition de la semaine européenne du sport sous le slogan #BeActive. Cette initiative de la Commission européenne a pour but d'encourager les citoyens européens à pratiquer une activité sportive quel que soit leur âge, leur statut social, ou leur niveau physique ou athlétique. Depuis 2015, le Grand-Duché de Luxembourg participe activement à cette action qui est programmée chaque année du 23 au 30 septembre.



En 2019, la **#BeActive Night**, a constitué l'événement phare de la semaine européenne du sport au Luxembourg. La manifestation a été réalisée en coopération avec la Ville de Luxembourg et a eu lieu le 28 septembre 2019 au complexe sportif «Boy Konen» à Cessange.

Lors de la #BeActive Night, le grand public a eu la possibilité de découvrir de nombreuses activités

sportives organisées et animées par des fédérations nationales, des clubs sportifs, des communes ou d'autres associations. Dans le but de proposer un programme diversifié, ont été promues des disciplines moins connues comme par exemple le baseball, le rugby ou l'Ultimate Frisbee. Par ailleurs, les visiteurs ont pu assister tout au long de la nuit à des démonstrations sportives spectaculaires.

La deuxième édition du #BeActive Clip Contest a été lancée en 2019. Ce concours, qui s'adresse aux maisons relais et foyers de jours agrées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a comme objectif de sensibiliser les plus jeunes sur les bienfaits d'une activité physique et sportive régulière.

En 2019, 20 structures d'accueils ont participé au concours réunissant plus de 250 élèves. Le concours a également été un grand succès au niveau de sa visibilité sur les réseaux sociaux avec plus de 10.000 «likes» au total pour toutes les vidéos sur Facebook.

Le règlement du concours se présentait comme suit: une école de danse professionnelle élaborait une chorégraphie, adaptée aux enfants, qui a été publiée sur le site officiel du programme #BeActive (www.beactive.lu). Les participants réalisent une vidéo d'environ 2 minutes en reproduisant la chorégraphie avec un groupe de minimum 6 enfants. Après la fin de la période de participation, toutes les vidéos réalisées ont été soumises à un vote en ligne sur la page Facebook officielle du programme #BeActive au Luxembourg. Les 3 vidéos ayant obtenues le plus grand nombre de «likes» ont gagné un prix.

Une autre action a été initié en 2019 sous le nom de #BeActive Programme. Le but était de promouvoir un programme diversifié comprenant des activités sportives qui répondent à certains critères à savoir: avoir lieu en septembre, être à caractère non compétitif, gratuites ou à but non lucratif et ouvertes aux personnes non-licenciées. Dans le but de créer un programme intéressant, un maximum de disciplines différentes a été présenté, tout comme des sports moins connus. Ces activités bénéficiaient d'une visibilité accrue grâce à une stratégie de communication nationale.

Comme en 2018, quelques événements du #BeActive Programme ont été organisés dans un centre national par des fédérations agréées. En 2019, les fédérations de badminton, de golf, de jeu de quilles, de kayak et de squash ont organisé un événement.

LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

L'accord de coalition du gouvernement actuel prévoit la mise en place d'un musée des sports d'envergure nationale afin d'exposer et d'archiver la collection d'objets, de documents et d'autres souvenirs sur le patrimoine sportif qui ont été rassemblés au cours des dernières d'années par le ministère des Sports.

Dans ce sens, le ministère des Sports a entamé les démarches nécessaires afin d'élaborer ensemble avec différents acteurs un concept muséographique et architectural pour le futur musée national des sports.

En 2019, plusieurs réunions ont eu lieu avec les différents acteurs en la matière pour entamer les travaux de conception dudit musée.

«GESOND IESSEN, MÉI BEWEEGEN» (GIMB)



L'article 1^{er} de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport définit les objectifs principaux du sport comme étant «le maintien ou l'amélioration de la santé, l'épanouissement de la personnalité, l'intégration sociale et le développement des relations en société, ainsi que l'obtention de résultats en compétition à tous les niveaux».

Depuis 2006, le ministère des Sports fait partie du groupe des quatre ministères co-fondateurs du programme GIMB (Éducation, Famille, Santé et Sports) s'engageant, dans une stratégie interministérielle qui vise, par le biais de partenariats intersectoriels et pluridisciplinaires, à enraciner des modes de vie sains et physiquement actifs à travers les différents âges et phases de vie.

Les documents de référence de la politique GIMB sont les suivants :

- plan d'action pour la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique s'appuyant sur la déclaration d'intention politique «Gesond iessen, méi beweegen» du 5 juillet 2006 signée par les quatre ministres;
- plan d'action national «Gesond iessen, méi beweegen» (PAN GIMB) extension dans le domaine spécifique de l'activité physique, approuvé par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 10 juillet 2011;
- plan cadre national «Gesond iessen, méi beweegen» (PCN GIMB) 2018-2025, approuvé par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 6 juillet 2018

Le programme GIMB est coordonné et supervisé par le comité exécutif GIMB, institué par règlement du Gouvernement en conseil du 6 juillet 2018.

En 2019, le comité exécutif GIMB s'est réuni les 6 février, 27 mars, 22 mai, 24 juillet, 7 août, 18 septembre, 2 octobre et 20 novembre.

La mise en place des mesures et actions «GIMB» entre 2018 et 2025 s'oriente autour des quatre principes directeurs et six axes stratégiques suivants :

Principes directeurs:

- accès pour tous;
- agir en commun;
- habilitation (empowerment);
- durabilité et viabilité de la stratégie.

Axes stratégiques:

- renforcer la gouvernance;
- promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée dans toutes les politiques;
- assurer l'implémentation nationale et la viabilité du programme;
- mettre en place des mesures pour la consolidation et l'élargissement du programme GIMB;
- accroitre l'accessibilité du programme GIMB;
- instaurer un système d'évaluation.

L'accord de coalition 2018-2023, sous la rubrique «Sports», vise des mesures à prendre dans le contexte du PCN GIMB 2018-2025 en misant sur l'impact de l'activité physique et sportive sur le développement moteur et cognitif des enfants (sport scolaire), sur son impact en qualité d'outil de prévention (sport pour tous), d'outil thérapeutique (sport santé) et d'outil d'inclusion sociale (sport et handicap).

LA RÉALISATION DE PROJETS EN CO-PARTENARIATS

Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans

Dans le «concept motricité 0 à 12 ans» de mai 2018, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et le ministère des Sports, ont défini les principes, les pistes et les acteurs indispensables pour créer au profit des enfants de 0 à 12 ans des conditions d'encadrement et de soutien propices à un développement physique et moteur harmonieux suscitant le plaisir de bouger, l'envie et l'intérêt pour la pratique d'une activité sportive régulière.

L'accord de coalition 2018-2025 se réfère au «concept motricité 0 à 12 ans» dans le contexte de la lutte contre le manque de mouvement des enfants, et souligne l'importance de sa mise en œuvre de concert avec tous les acteurs ayant un impact sur le développement de la motricité de l'enfant (parents, clubs sportifs, écoles fondamentales, communes, services d'éducation et d'accueil (SEA), LASEP, et autres offres de motricité complémentaires).

La formation initiale et la formation continue, jouant un rôle clef dans la réussite des objectifs poursuivis, l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) a continué à déployer en 2019 les moyens nécessaires pour moderniser et améliorer son offre. En collaboration avec des instituts de formation partenaires nationaux et étrangers, des formations spécifiques - visant à renforcer éducateurs, enseignants et entraîneurs dans l'accomplissement de leurs missions dans le domaine de l'éducation motrice — ont été élaborées et mises en œuvre: «Ballschoul», «Bewegungsförderung und -erziehung in formalen und non-formalen Bidlungssettings», «préparateurs en motricité».

Les formations respectives sont détaillées dans le chapitre ENEPS du présent rapport d'activité.

Manuel sur l'éducation physique des enfants de 0 à 12 ans

Issu du contexte de la première extension du plan d'action national GIMB, et plus particulièrement du Centre d'intérêt 2 (CI2) «Stimulation et éducation motrice des enfants», ce projet, dénommé PAN GIMB Projet CI2-1, a pour objectif de «mettre les personnes et les structures d'accueil des enfants de 0 à 12 ans en mesure d'assurer une stimulation et une éducation motrices».

Des experts en activité physique et motrice et des professionnels du terrain de l'enfance ont collaboré au sein du groupe de travail afférent à l'élaboration d'un manuel susceptible de fournir, d'un côté, des informations compilées sur le développement moteur de l'enfant dès le plus jeune âge, et d'un autre côté, des conseils pratiques pour mettre en route des actions, initiatives, et programmes y favorables.

L'élaboration du manuel, dont la publication est prévue pour printemps 2020, s'inscrit également dans les pistes énoncées dans le «Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans».

Actions de promotion «vélo et mobilité douce»

Fin 2016, le programme d'activités du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse «Vëlo an der Grondschoul - Le cyclisme à l'École fondamentale», a repris la relève du projet «Sécher um Vëlo (SUV)», qui s'est déroulé de 2013 à 2016 sur initiative du ministère des Sports, sous forme d'une école de vélo itinérante organisée au profit des enfants âgés entre 4 et 12 ans issus des écoles fondamentales, des sections LASEP, des maisons relais ainsi que de tout autre organisme d'encadrement pour enfants.

La pratique du vélo, étant intégré depuis 2017 dans le plan d'études de l'enseignement fondamental, le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) s'est vu confier la mise en œuvre du projet lancé fin 2016, et provisoirement rebaptisé «Clever Bike- Sécher a mat Freed Vëlofueren».

Sur base des expériences acquises dans leurs domaines de compétence respectifs, les ministères de l'Éducation nationale et des Sports continuent à investir leurs efforts conjoints pour créer le cadre nécessaire en faveur d'une pratique sécurisée du vélo dès le plus jeune âge, dans une optique de promotion de l'activité physique et sportive, ainsi que de la mobilité douce.

Dans ce même contexte, un groupe de travail en charge de l'élaboration concrète d'un «Concept global vélo» a été créé en décembre 2019 et placé sous la coordination du SCRIPT. Au sein du groupe de travail collaborent les ministères de l'Éducation nationale, des Sports, de la Mobilité et des Travaux publics, la Police grand-ducale, la Fédération du sport cycliste luxembourgeois (FSCL), les associations «Lëtzebuerger Vëlos-Initiativ (LVI)» et «La Sécurité routière Luxembourg».

Inclusion sociale à travers le sport des personnes en situation d'handicap

Dans le cadre du Plan d'action «handicap» 2019-2024 du Gouvernement luxembourgeois, le ministère des Sports s'est engagé à exploiter le potentiel du sport comme outil d'inclusion sociale par la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) dans le domaine du sport de sorte à:

- sensibiliser les fédérations et les clubs sportifs au facteur d'inclusion du sport, notamment par le biais d'actions de sensibilisation concrètes, tel que le projet «l'mPossible» décrit ci-dessus;
- inclure la dimension «sport et handicap» dans la formation des entraîneurs au sein de l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS).

«l'mPOSSIBLE – engaging young people with the Paralympic Movement» est un projet pédagogique à vocation internationale, développé par «Agitos Foundation», la fondation mondiale pour la promotion des sports paralympiques du Comité international paralympique (IPC- International Paralympic Committee).

L'objectif poursuivi consiste à sensibiliser les jeunes, à travers le monde, au mouvement paralympique et à promouvoir l'inclusion sociale à travers le sport.

Après le Japon, le Malawi et le Kazakhstan, le Luxembourg est l'un des premiers pays européens à transposer le programme éducatif «l'mPOSSIBLE».

Au Luxembourg, «l'mPOSSIBLE» a été lancé, d'avril à septembre 2019, dans une première phase sous forme de projet-pilote, et ceci sur initiative du «Luxembourg Paralympic Committee (LPC)» en partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale, de la Famille et des Sports.

Bien que le milieu scolaire, et plus particulièrement les élèves de l'enseignement fondamental, ont été les premiers à être visés par le projet-pilote, son matériel didactique et pédagogique se prête comme outil d'inclusion dans tout autre cadre, d'où l'implication du mouvement sportif et de son rôle multiplicateur.

En ce qui concerne le domaine du sport organisé, il importe de préciser en outre que «l'mPOSSIBLE» s'est ajouté au module de formation «sport et handicap» introduit en janvier 2019 par l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) dans la formation initiale de l'entraîneur.

Les différentes étapes de réalisation du projet-pilote luxembourgeois se résument comme suit:

• Kick off: Formation «I'mPOSSIBLE» au «Rehazenter» à Kirchberg (4 avril)

44 participants issus de 28 institutions, c'est-à-dire enseignants, éducateurs, entraîneurs, thérapeutes du sport ont acquis les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conception de cours interactifs, de journées d'action...etc., en milieux scolaire, parascolaire, sportif et autres: présentation et familiarisation avec les différents supports pédagogiques - incluant des préparations de cours, des présentations, des courts métrages sur les Jeux paralympiques et le mouvement paralympique - introduction théorique et pratique dans les disciplines de goalball et de boccia.

La formation a été dispensée en deux séances par des membres de «Agitos Foundation», en collaboration avec le LPC.

 Mises en pratique à Differdange, Esch/Alzette, Junglinster, Luxembourg et Ettelbruck (mai -juin)

Le projet a été transposé, par le biais de cours d'éducation physique ou du «Schoulsportdag», dans trois écoles fondamentales («Esch-Dellhéicht», «Jean Jaurès», et «International School Michel Lucius» - cycles 1 à 4), et au Lycée technique agricole Ettelbruck (2 classes du cycle supérieur), ainsi que à l'occasion de journées d'action de la LASEP («Inklusioun mam Sporty»), du SEA Lënster Päiperlék (adventure@Lënster) et de la Ville de Differdange (journée d'inclusion).

• Clôture: «Paralympic Day» au «Rehazenter» à Kirchberg (28 septembre)

À côté de la présentation du projet-pilote «l'mPOSSIBLE» réalisé entre avril et mai à Luxembourg (exposition de photos, court métrage sur la mise en pratique au Lycée technique agricole), le public intéressé a pu s'exercer dans 12 disciplines sportives paralympiques, s'informer sur les missions et les projets du LPC, ainsi que participer au Meet&Greet avec des athlètes d'élite du sport paralympique.

Les futures modes d'implémentation du projet «l'mPOSSIBLE» au Luxembourg feront l'objet de concertations à mener entre le gestionnaire de projet (LPC) et les ministères impliqués.

«#Wéi fit si mer? Eise Kierper - Eis Beweegung - Eis Gesondheet»

«#Wéi fit si mer? Eise Kierper - Eis Beweegung - Eis Gesondheet» est un atelier itinérant de la catégorie «Santé et Bien-être», lancé en 2019 par le ministère des Sports avec pour objectif de fournir à toute personne intéressée les informations concrètes pour améliorer sa condition physique de manière ciblée et sécurisante en faveur de l'adoption d'un mode de vie sain et actif.

Pour la mise en œuvre de ce nouveau projet GIMB, le ministère des Sports s'est assuré le concours d'un réseau de partenaires composé d'experts issus des domaines du sport-santé, de l'éducation et des sciences (réseau FLASS – LUNEX – CHL Clinique du sport – LIROMS).

Pour aider le public intéressé à mieux comprendre, et surtout à vivre le lien étroit entre corps, mouvement et santé, le programme a été conçu en trois parties, chacune adaptable en fonction des circonstances et spécificités de l'événement-cadre respectif:

- exposé interactif sur le thème «diagnostic et entraînement de la condition physique générale»;
- tests d'évaluation de la condition physique;
- conseils et recommandations individuels pour une pratique sportive adaptée et favorable à la santé.

Lors des événements-cadres suivants, quelque 200 personnes ont participé à l'atelier «#Wéi fit si mer ?» :

- «Exposition interactive GIMB», Cactus Belle Étoile Bertrange (9-13 juillet 2019);
- «Sportsdag fit a gesond an der Fonction publique», Luxembourg/Merl (11 juillet 2019);
- «FIT50PLUS Nationale Sportsdag», Ettelbruck (14 septembre 2019).

Nuit du Sport

Depuis son lancement en 2009, la «Nuit du Sport» a évolué au fil des éditions vers une action nationale de promotion sportive dans le domaine du «Sport pour tous».

Placée sous le patronage du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère des Sports (convention «Nuit du Sport» du 18 décembre 2017), la coordination de la «Nuit du sport» relève de la compétence du Service national de la jeunesse (SNJ). Chaque commune participante assume la tutelle organisationnelle de son propre programme des activités.

En 2019, le réseau des partenaires institutionnels s'est élargi avec la collaboration ponctuelle des ministères de la Santé et de la Famille, tous les deux membres co-fondateurs GIMB, ainsi que du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) et du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL).

Les objectifs poursuivis par la «Nuit du Sport» se résument comme suit :

- (re)-donner goût et plaisir à l'activité physique et sportive ainsi qu'à un mode de vie sain et actif;
- faire découvrir des activités sportives peu usuelles, nouvelles ou adaptées à des besoins divers:
- fidéliser, le cas échéant, pour une pratique régulière dans une association sportive locale;
- offrir un cadre accueillant, sportif et festif à tous les citoyens, jeunes et moins jeunes, quelque soit leur statut social, leur nationalité et leur prédisposition physique;
- favoriser l'échange et l'intégration entre groupes sociaux et entre générations;
- offrir aux associations sportives, maisons de jeunes et autres services communaux une plateforme de visibilité et de promotion.



Le samedi, 8 juin 2019 s'est déroulée la onzième édition avec 185 ateliers et démonstrations sportifs et 9.000 participants répartis sur 31 communes:

Bettembourg, Betzdorf, Bissen, Clervaux, Colmar-Berg, Contern, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Sûre, Feulen, Frisange, Grevenmacher, Hesperange, Koerich, Kopstal, Leudelange, Lorentzweiler, Luxembourg, Mondercange, Mondorf-les-Bains, Niederanven, Pétange, Rambrouch, Roeser, Sandweiler, Sanem, Schengen, Schuttrange, Steinfort, et Wormeldange.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de la «Nuit du Sport» depuis ses débuts.

| ÉDITIONS | DATES (samedis) | COMMUNES | PARTICIPANTS |
|----------|-----------------|----------|--------------|
| 2009 | 16.05 | 4 | 400 |
| 2010 | 24.04 | 4 | 1.600 |
| 2011 | 21.05 | 13 | 3.000 |
| 2012 | 12.05 | 13 | 4.000 |
| 2013 | 18.05 | 20 | 4.700 |
| 2014 | 17.05 | 20 | 6.500 |
| 2015 | 16.05 | 21 | 6.500 |
| 2016 | 04.06 | 25 | 7.000 |
| 2017 | 20.05 | 25 | 7.000 |
| 2018 | 02.06 | 24 | 8.000 |
| 2019 | 08.06 | 31 | 9.000 |

«Sportsdag fit a gesond an der Fonction publique»

Le ministère de la Fonction publique et le ministère des Sports collaborent depuis 2018 par le biais du «Sportsdag» à promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière et adaptée, tout comme l'adoption d'un mode de vie sain, parmi le personnel de l'État.

La mise en œuvre pratique de cette action de promotion sportive s'oriente autour des axesclefs suivants:

- promouvoir le plaisir et les bienfaits d'une activité physique et sportive régulière;
- rendre l'offre accessible à tous, quel que soit l'âge ou la prédisposition physique;
- assurer un encadrement sportif qualifié;
- faire découvrir l'offre sportive variée existant au Luxembourg;
- stimuler la pratique sportive régulière dans les clubs et associations participantes;
- informer sur et sensibiliser pour des modes de vie sains et actifs;
- créer un cadre convivial autour de la devise «bouger ensemble».

Tout comme pour la première édition de la journée sportive en 2018, le Conseil de Gouvernement, réuni dans sa séance du 29 mars 2019, a de nouveau marqué son accord avec l'organisation d'une deuxième édition et au principe de l'octroi d'une dispense de service d'une demi-journée aux participants.

Quelque 700 agents de l'État se sont mobilisés au cours de l'après-midi du jeudi, 11 juillet pour participer au «Sportsdag», édition 2019, qui s'est déroulé sur le site du campus scolaire «Geesseknäppchen» à Luxembourg-Merl et dans la forêt du «Bambësch».

Sur base des expériences organisationnelles de la première édition et des conclusions tirées du sondage mené parmi les participants, un programme cadre riche et varié composé de quelque 20 ateliers a été mis en place: tournois de badminton, basketball, football et volleyball, courses à pied (y compris des séances d'initiation), randonnées pédestres classiques et Nordic Walking en forêt «Bambësch», cours collectifs en aquagym, capoeira, self defense, escalade, circuit training, indoor cycling, entraînement autogène, exercices pour le dos /techniques de respiration, relaxation, pilates et yoga et ateliers interactifs «santé et bienêtre».

Les ateliers ont été animés par des moniteurs expérimentés et qualifiés de huit fédérations sportives agréées (FLA, FLAM, FELUBA, FLBB, FLF, FLERA, FLMP, FLVB), le «Self Defense Club de la Police grand-ducale», la LUNEX -International University of Health, Exercise&Sports Luxembourg, deux clubs seniors agréées (Club Haus an de Sauerwisen, Club Uelzechtdall), le GesondheetsZentrum - Fondation Hôpitaux Robert Schuman, la Maison du Diabète, le Centre d'Éducation à la Santé par l'activité physique et psychocorporelle (CESAP) et le Centre de fitness «Well-being Luxembourg».

Après les discours de clôture de Marc Hansen, ministre de la Fonction publique, et Dan Kersch, ministre des Sports, la deuxième édition du «Sportsdag – fit a gesond an der Fonction publique» s'est terminé dans une atmosphère de détente autour d'un «After sport» entre collègues de travail.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu sur les deux premières éditions du «Sportsdag»:

| ÉDITIONS | DATES | SITES | PARTICIPANTS |
|----------|----------------|---|--------------|
| 2018 | vendredi,13.07 | Campus scolaire «Geesseknäppchen» à Merl et forêt de Kockelscheuer | 700 |
| 2019 | jeudi,11.07 | Campus scolaire «Geesseknäppchen» à Merl et forêt du «Bambësch» | 700 |

«Nationale Sportsdag - FIT50PLUS»

Dans une optique de prévention de la santé, de ralentissement des effets du vieillissement et de la dépendance, ainsi que du maintien d'une certaine qualité de vie, par la poursuite ou la reprise d'une activité physique adaptée dès ou après l'âge de 50 ans («active aging - slow aging»), le ministère des Sports, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le Comité olympique et sportif luxembourgeois se sont alliés en 2016 pour instaurer une journée nationale de sensibilisation et de promotion du sport «FIT50PLUS».

Pour la deuxième édition «FIT50PLUS» en 2019, les trois partenaires institutionnels ont attribué la tutelle organisationnelle à la Ville d'Ettelbruck (convention «Journée nationale FIT50PLUS» du 8 octobre 2018).

Le samedi, 14 septembre 2019 s'est donc déroulé au hall omnisports Frankie Hansen à Ettelbruck une journée entière ayant servi de plateforme de promotion tant aux activités physiques, sportives et de détente adaptée à la génération des 50 ans et plus, qu'aux associations locales et régionales engagées dans le domaine du «active aging».

La journée a été inaugurée en présence de la ministre de la famille et de l'Intégration, Corinne Cahen, du commissaire du Gouvernement à l'Education physique et aux Sports, Rob Thillens, du président du Comité olympique et sportif, André Hoffmann, du bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, Jean-Paul Schaaf, ainsi que de plusieurs notabilités du monde communal et sportif

Quelque 150 «best agers» ont participé à un programme-cadre composé d'ateliers «indoor» et «outdoor», énumérés ci-après, et arrondi par une séance d'échauffement collectif, un déjeuner en commun et un «After Sport Dancing».

- Activités physiques: body shape, brain Gym, course à pied (initiation au jogging), danses pour seniors, escalade, entraînement des fascias, exercices d'équilibre, gymnastique, entraînement de la mémoire, indoor cycling (spinning), pétanque, pilates, plongée, randonnées pédestres, renforcement musculaire, self-défense, tabata hiit, tennis, tir à l'arc, vélos et ebikes, vélos pour personnes à mobilité réduite, exercices ventre-jambesfesses, yoga, zumba
- Bien-être et santé (infos, conseils, tests): #Wéi fit si mer ? Eise Kierper-Eis Beweegung -Eis Gesondheet
- Sécurité (conférence): «Vols-Prévention de la Criminalité: la Police informe»
- Démonstration: aéromodélisme

Tous les ateliers sportifs ont été encadrés par des moniteurs qualifiés et expérimentés - issus des associations, des clubs sportifs locaux ainsi que du club senior Nordstad - qui ont su adapter les exercices à l'âge et à la condition physique des participants.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des deux premières éditions du «FIT50PLUS»:

| ÉDITIONS | DATES | SITE | PARTICIPANTS | | | |
|------------------|---|------------------------------------|--------------|--|--|--|
| 2016 | 2016 vendredi, 4.11 Campus scolaire «Geesseknäppchen» à | | | | | |
| 2016 Vendredi, 4 | | Merl et forêt de Kockelscheuer | 300 | | | |
| | | Hall omnisports «Frankie Hansen» à | | | | |
| 2019 | samedi, 14.09 | Ettelbruck et alentours (Schieren, | 150 | | | |
| | | Colmar-Berg)» | | | | |

LA JOURNÉE NATIONALE GIMB

La «Journée nationale GIMB» est une plateforme d'information et d'échange qui réunit annuellement, et ceci depuis 2007, décideurs, acteurs du terrain et intéressés autour d'une thématique spécifique en relation avec les objectifs poursuivis dans le cadre du programme GIMB.

Son orientation thématique et son déroulement organisationnel relèvent de la compétence du comité exécutif GIMB.

Dédiée en 2018 à la présentation du nouveau Plan cadre national «GIMB» 2018-2025, l'édition 2019 a été consacrée aux défis à relever et pistes à suivre pour guider et soutenir les jeunes vers une alimentation saine et une activité physique régulière et adaptée («How to keep youngsters involved ?»).

La journée nationale GIMB du 22 octobre 2019 s'est déroulée dans la salle auditoire de l'éduPôle à Walferdange en présence de professionnels du secteur de l'éducation formelle et non formelle, de la santé et des sports.

Parmi les 120 personnes qui ont assisté en matinée aux conférences thématiques spécifiées ci-dessous, quelque 90 personnes ont continué au cours de l'après-midi à échanger leurs idées et expériences en circulant entre trois groupes pour des conversations s'articulant autour des thèmes clefs «activité physique», «alimentation» et «bien-être» (méthode «World Café»).

La partie du programme réservée aux conférences a porté sur l'évolution des habitudes alimentaires et sportives des jeunes au Luxembourg, les recommandations nutritionnelles, les facteurs d'influence et les leviers d'action dans le domaine de la pratique sportive pour encourager intérêt, motivation et bien-être des jeunes, ainsi que, à titre d'exemple pratique, sur la présentation de trois projets du terrain ciblant les jeunes et labellisés GIMB en 2019.

Les informations utiles recueillies lors des ateliers «World café» serviront au comité exécutif GIMB de base au développement d'une «boîte à idées pratiques» pour la promotion d'une alimentation équilibrée, d'une activité physique régulière et adaptée, ainsi que du bien-être en phase d'adolescence.

LE SPORT DE COMPÉTITION

LES AIDES FINANCIÈRES ET LES SUBSIDES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES ET AUX CLUBS SPORTIFS AFFILIÉS

D'emblée, il y a lieu de préciser que les données de l'exercice 2019 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2020 par les organismes sportifs. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2018 et indique les fonds disponibles en 2019 dont l'attribution reste similaire.

LA RÉPARTITION DES CRÉDITS EN 2018

Les fonds directement versés aux fédérations sportives agréées, aux clubs sportifs affiliés et au Comité olympique et sportif luxembourgeois ont augmenté en 2018 de 7.908.146 € à 8.893.819 €, soit une hausse de 12,46% par rapport à l'année précédente.

Les crédits de 2018 ont été répartis comme suit:

• <u>914.971 € en tant que subsides de base et extraordinaires</u> aux fédérations sportives agréées et aux clubs sportifs affiliés qui se répandent comme suit:

379.971 € en tant que **subsides de base** à 306 clubs sportifs régissant un sport de compétition. Les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés, un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs, ainsi que la valorisation du travail presté par les dirigeants bénévoles.

450.428 € pour 110 subsides extraordinaires aux fédérations sportives et aux clubs, principalement pour leur engagement dans les compétitions internationales officielles, ainsi que pour l'organisation de manifestations au Luxembourg.

84.572 € à titre de participation aux frais de l'assurance CASCO contractée par le COSL au profit des dirigeants bénévoles des fédérations et clubs sportifs.

- <u>2.791.475 € en tant que subsides «qualité+»</u> à 254 clubs régissant un sport de compétition. Ce subside a comme objectif de renforcer la qualité de l'encadrement des jeunes sportifs de moins de 16 ans.
- <u>3.044.176 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux</u> qui se répartissent comme suit:

434.329 € à titre de participation à l'indemnisation des **secrétaires administratifs** de 26 fédérations. 25,25 tâches sont subventionnées sur les 49,10 tâches en place auprès des fédérations sportives agréées. Grâce aux disponibilités budgétaires, 48% des frais salariaux ont pu être remboursés jusqu'au plafond de 39.187 € fixé pour une tâche complète. Une aide maximale de 18.163 € est accordée pour une tâche complète de secrétariat. En principe, une tâche complète est considérée par fédération avec toutefois des exceptions pour les 7 fédérations d'envergure: FLA, FLBB, FLF, FLNS, FLSE, FLT et FLTT.

316.998 € à titre d'aide aux fédérations ayant engagé un **gestionnaire administratif** à tâche complète ou partielle pour la direction et la gestion journalière de 8 fédérations d'envergure, à savoir la FLA, la FLAM, la FLBB, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FSCL et la FLVB. Une aide maximale de 55.807 € a été attribuée pour des dépenses plafonnées à 69.759 € et avec une prise en charge de 80% en 2018.

643.277 € à titre de contribution pour 10 tâches de **directeurs techniques nationaux** auprès des 11 fédérations suivantes: FLA, FLBB, FLF, FLGYM, FLH, LPC, FLNS, FLTT, FSCL (chaque fois une tâche complète), FELUBA et FLVB (2x0,50 tâche). Une aide maximale de 65.350 € a été attribuée pour des dépenses plafonnées à 72.611 €, la prise en charge étant fixée à 90%.

1.649.572 € pour participer aux rémunérations et indemnités versées aux **entraîneurs nationaux.**

• 1.014.715 € en tant que subsides pour les mesures spéciales accordées à certains sportifs d'élite, pour la section des sports d'élite de l'armée (SSEA), les concepts fédéraux de haut niveau de certaines fédérations sportives, ainsi que la préparation olympique et paralympique qui se répartissent comme suit:

32.000 € pour les mesures spéciales;

210.000 € ont été attribués pour les programmes des 22 athlètes de la section des sports d'élite de l'armée (SSEA);

488.160 € pour les **concepts fédéraux de haut niveau** des 9 fédérations dont les concepts de préparation ont été retenus sur avis du Conseil supérieur des sports, à savoir : la FLA, la FLAM (judo et karaté), la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FLTRI et la FLVB;

134.555 € pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux;

125.000 € ont été versés au COSL pour la **préparation olympique**;

25.000 € au LPC pour la préparation paralympique.

L'enveloppe financière pour la préparation olympique évolue à l'approche des Jeux olympiques en fonction du nombre des contrats conclus avec les athlètes sélectionnables.

- 682.474 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 52 fédérations.
- 446.008 € pour contribuer forfaitairement à la masse salariale du Comité olympique et sportif luxembourgeois.

Aux aides pour l'entraînement fédéral, s'ajoutent des contributions de 263.253,23 € versées directement aux chargés de cours et entraîneurs des 16 centres de formation du Sportlycée.

Il y a lieu de relever également des participations financières de 233.745 € versées aux fédérations sportives et de 179.111 € remboursées aux communes pour des <u>centres</u> <u>nationaux</u> dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir:

- le centre national de boules et pétanque à Belvaux;
- le centre national d'escrime au LGL à Luxembourg-Limpertsberg;
- le centre national de football à Mondercange;
- le centre national de moto-cross à Bockholtz;

- le centre national de quilles à Pétange;
- le centre national des sports de glace à Kockelscheuer (patinoire);
- le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette;
- le centre national de tir à l'arc «indoor» à Strassen;
- le centre national de tir aux armes sportives à Senningen;
- le centre national de voile à Liefrange;

En 2018, deux nouveaux centres nationaux ont ouvert leurs portes, à savoir, le centre national de canoë kayak à Diekirch et le centre national des arts martiaux à Strassen, pour lesquels les premiers décomptes ne sont attendus qu'en 2020.

LES CRÉDITS POUR SUBSIDES EN 2019

Pour 2019, les fonds attribués aux fédérations sportives agréées, aux clubs sportifs affiliés, ainsi qu'au Comité olympique et sportif luxembourgeois se sont élevés à 10.046.458 €.

Dans le détail sont prévus:

- <u>513.905</u> € sur base d'une convention du 17 juillet 2018 à titre de contribution aux <u>frais de personnel du Comité olympique et sportif luxembourgeois</u> pour couvrir partiellement les frais du secrétaire général, d'un directeur technique, d'un «High Performance Manager», d'un directeur administratif, d'un «Games Manager», de gestionnaires et d'employés administratifs.
- 1.500.000 € pour les subsides de base et extraordinaires aux fédérations et clubs sportifs, y comprise une enveloppe spécifique de 250.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen et une enveloppe de 85.000 € pour l'assurance CASCO contractée par le COSL au profit des dirigeants bénévoles des fédérations et clubs et 25.000 € en faveur du sport pour personnes handicapées.
- <u>3.703.442 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux</u> qui se répartissent comme suit:

2.023.442 € pour participer aux rémunérations, voire indemnisations des **entraîneurs nationaux**, avec la précision que les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation du Sportlycée (de l'ordre de 260.000 €) sont à ajouter aux contributions financières précitées. L'investissement global pour l'encadrement des cadres nationaux et des centres de formation est ainsi de l'ordre de 2.283.442 € en 2019.

1.680.000 € pour les cadres administratifs, dont 540.000 € pour contribuer aux frais de rémunération de 24,75 tâches de **secrétaires administratifs** et une ligne de crédit particulière de 720.000 € pour 10 tâches de **directeurs techniques nationaux**. Un autre crédit de 420.000 € est prévu pour participer à la rémunération de 6,85 tâches de **gestionnaires administratifs** engagés auprès de 8 fédérations.

Le taux de remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 50% jusqu'à la dépense maximale de 44.000 € considérée pour une tâche

complète. Un maximum de dépenses de 73.685 € est fixé pour les directeurs techniques nationaux et de 70.588 € pour les gestionnaires administratifs. Des prises en charge de respectivement 95% et 85% sont retenues pour ces deux catégories de personnels en fonction de leur degré de qualification.

• 1.460.000 € pour les mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite: cet article comprend 50.000 € pour les mesures spéciales, 210.000 € pour la section des sports d'élite de l'armée et 300.000 € pour la préparation olympique (JO d'été et d'hiver, Jeux européens ainsi que d'autres événements internationaux officiels au niveau des jeunes). L'aide directe versée au COSL pour la préparation olympique est augmentée de 150.000 à 300.000 € en cette année 2019, année préolympique. La convention entre le COSL et le ministère des Sports retient, avec la participation initiale d'au moins 100.000 € pour la première et deuxième année de l'olympiade, également l'accord pour un relèvement progressif des fonds à l'approche des Jeux olympiques d'été à Tokyo en 2020.

25.000 € de cet article sont prévus pour couvrir les frais de **préparation des athlètes** paralympiques.

453.275 € pour les **concepts fédéraux de haut niveau** de 10 fédérations, développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Sur la base des critères du Conseil supérieur des sports, les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement, des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.

121.725 € sont prévus au même article budgétaire pour les **stages pour cadres fédéraux** de l'ensemble des fédérations sportives agréées.

- 669.111 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations.
- 2.200.000 € pour le subside «qualité+» aux clubs sportifs.
- La loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt du sportif d'élite. Sur la base des dispositions de l'article 13, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit spécifique est reconduite en 2019 au titre de cet apport particulier pour le sport de haut niveau. Une seule athlète a partiellement bénéficié en 2019 de ce statut spécial.
- 943.346 € sont inscrits au budget de 2019 pour le fonctionnement des différents centres nationaux, dont 284.346 € pour le remboursement des frais avancés par les fédérations et 659.000 € pour les dépenses engagées au niveau communal.

LE CONGÉ SPORTIF

L'octroi de congé sportif est régi par les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991.

2019 – année impaire – a confirmé une nouvelle fois l'habituelle évolution en dents de scie constatée depuis de nombreuses années concernant l'octroi du congé sportif à la fois en ce qui concerne les dépenses engendrées et le nombre de jours de congé sportif accordés.

Tous les indicateurs, à l'exception du coût moyen par journée de congé sportif accordée, se retrouvent ainsi en hausse pour l'année 2019 par rapport à l'année précédente, les raisons principales en étant l'organisation en 2019 des Jeux des petits États d'Europe, des Jeux européens ainsi que la participation importante en 2019 aux «Special Olympics World Summergames» et les activités accrues de nombreux athlètes d'élite en quête d'une qualification olympique.

Les différents paramètres évoluent ainsi de la manière suivante:

- hausse du nombre de bénéficiaires de 283 à 448 personnes;
- hausse des dépenses engendrées de 403.831 à 634.110 €;
- hausse du nombre de jours accordés de 1.977,5 à 3.163 jours;
- hausse du nombre de jours remboursés de 1.524,5 à 2.477,5 jours;
- baisse du coût moyen par jour de congé sportif accordé de 265 à 256 €;
- hausse du nombre des fédérations bénéficiaires de 34 à 35.

78,33 % du congé alloué soit 2.477,5 jours sur le total de 3.163 jours accordés, ont donné lieu à un remboursement. En revanche, 21,67 % ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur traitement.

Dotés de 438.000 €, les crédits prévus pour 2019 n'ont pas suffi pour satisfaire entièrement toutes les demandes enregistrées en 2019 ainsi qu'un report important de l'année 2018. Par conséquent, un dépassement de crédit considérable a dû être sollicité.

L'octroi du congé sportif (634.110 €) est donc en forte augmentation (+ 57 %) par rapport à 2018 (403.831 €). Il est également sensiblement supérieur au niveau du congé sportif accordé lors de la dernière année impaire en 2017 (484.782 €) ou lors de la dernière année préolympique de 2015 (496.258 €) avant les JO de Rio 2016.

Globalement, le congé sportif accordé en 2019 atteint un nouveau niveau record tant en jours de congé accordés et en nombre de bénéficiaires ainsi qu'en terme de coût généré.

LE CONGÉ SPORTIF POUR LES ATHLÈTES D'ÉLITE ET LEURS ACCOMPAGNATEURS

Pour l'année 2019, le tableau repris au présent chapitre affiche, avec 2.678 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels, un total largement supérieur à celui de l'année 2018 (1.632 jours) et bien supérieur aussi aux années précédentes de 2015 à 2017, où l'année préolympique de 2015 détenait jusqu'alors le niveau record de 2.325 jours.

Les 2.678 jours se répartissent sur 365 bénéficiaires issus de 32 fédérations différentes ainsi que du COSL.

Le nombre des fédérations bénéficiaires a augmenté de quatre unités par rapport à 2018 alors que le nombre des bénéficiaires est en forte progression (+ 143 personnes par rapport à 2018 ou encore + 42 personnes par rapport à 2017).

Le nombre global de jours remboursés dans la rubrique «sportifs et accompagnateurs» a augmenté de 1.284,5 à 2.122 jours, largement supérieur aussi aux 1.796 jours en 2017 ou aux 2.041 jours en 2015.

En termes financiers, la majeure partie des crédits, à savoir 84,10 % du montant global de 634.110 € a été attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements relevant de l'année 2019 restent en souffrance à l'heure de la rédaction du présent rapport du fait que des demandes en remboursement n'ont pas encore été présentées ou seront remboursées sur l'exercice budgétaire 2020.

Évolution du congé sportif accordé aux sportifs et accompagnateurs officiels depuis 1999 :

| ANNÉE | CATÉGORIE | DÉPENSES | DÉTAILS DU CONGÉ ACCORDÉ |
|-------|------------------|----------|------------------------------------|
| 1999 | sportifs/accomp. | 205.383 | 1.412 jours remboursés sur 1.635 |
| 2000 | idem | 196.513 | 1.260 jours remboursés sur 1.420 |
| 2001 | idem | 242.908 | 1.432 jours remboursés sur 1.769 |
| 2002 | idem | 176.587 | 1.099 jours remboursés sur 1.263 |
| 2003 | idem | 222.095 | 1.311 jours remboursés sur 1.556 |
| 2004 | idem | 192.166 | 960 jours remboursés sur 1.124 |
| 2005 | idem | 223.357 | 1.123 jours remboursés sur 1.373 |
| 2006 | idem | 180.414 | 877 jours remboursés sur 1.010 |
| 2007 | idem | 325.896 | 1.694 jours remboursés sur 1.971 |
| 2008 | idem | 322.600 | 1.560 jours remboursés sur 1.758 |
| 2009 | idem | 283.890 | 1.371 jours remboursés sur 1.659 |
| 2010 | idem | 218.468 | 1.117 jours remboursés sur 1.262 |
| 2011 | idem | 337.999 | 1.710 jours remboursés sur 1.911 |
| 2012 | idem | 299.863 | 1.443 jours remboursés sur 1.646 |
| 2013 | idem | 354.641 | 1.618 jours remboursés sur 1.888 |
| 2014 | idem | 342.933 | 1.545 jours remboursés sur 1.656 |
| 2015 | idem | 441.496 | 2.041 jours remboursés sur 2.325 |
| 2016 | idem | 418.288 | 1.731 jours remboursés sur 2.062 |
| 2017 | idem | 423.807 | 1.796 jours remboursés sur 2.157 |
| 2018 | idem | 331.539 | 1.284,5 jours remboursés sur 1.632 |
| 2019 | idem | 533.239 | 2.122 jours remboursés sur 2.678 |

Les 2.678 jours accordés dans cette catégorie ont été répartis comme suit :

- 772,5 jours pour les sports collectifs;
- 1.905,5 jours pour les sports individuels.

LES MESURES ET CONCEPTS PARTICULIERS ET PROMOTIONNELS – CONSTATATIONS PARTICULIÈRES

Cadres du COSL

Le plafond annuel de congé sportif reste fixé à 30 jours pour les membres des cadres «élite» et «promotion» du Comité olympique et sportif luxembourgeois. Cette mesure n'est appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes de haut niveau, en effet, sont encore étudiants ou ont intégré la section des sportifs d'élite de l'armée, ou ont choisi une carrière de sportif professionnel.

Sportifs disposant d'un contrat olympique auprès du COSL

En 2019, une vingtaine d'athlètes ont disposé d'un contrat olympique auprès du COSL dans la perspective des JO de Tokyo 2020. Parmi eux, les très rares sportifs exerçant en parallèle une profession, peuvent bénéficier depuis 2019 d'un maximum de 90 jours de congé sportif.

Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique avait été accordée aux sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs le bénéfice au congé sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du COSL, la durée du congé annuel a été étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

La dérogation spécifique concerne le basketball, le football, le handball et le volleyball.

Le congé sportif attribué en 2019 aux joueurs/joueuses des sports collectifs remonte de 702,5 à 772,5 jours sans atteindre pourtant les 869 jours de 2017.

Récapitulatif:

2009: 529 jours; 2010: 536 jours; 2011: 642 jours; 2012: 826 jours; 2013: 886 jours; 2014: 705 jours; 2015: 746 jours; 2016: 852 jours; 2017: 869 jours; 2018: 702,5 jours; L'évolution des jours de congé sportif accordés aux sports collectifs sur ces dernières années varie principalement en fonction de l'agencement du calendrier des compétitions internationales, (qualifications aux Championnats du Monde ou d'Europe) et, d'autre part, des choix des sélectionneurs et de l'âge, souvent très jeune, des sélectionnés.

Le nombre des bénéficiaires s'est élevé à 134 en 2019 pour 113 en 2018 alors qu'il était de 119 en 2017 et de 97 en 2016 ou encore de 93 en 2015.

Équipe nationale de football (hommes)

En raison d'un cadre national de plus en plus rajeuni, d'une part, et d'un nombre plus élevé désormais de joueurs professionnels, d'autre part, mais compte tenu d'un programme très fourni en rencontres officielles en 2019 avec notamment la Ligue des Nations et les qualifications au prochain EURO, le congé sportif accordé à l'équipe nationale de football (hommes) atteint 229 jours contre 197,5 jours en 2018.

À titre de comparaison, il était de 227 jours en 2017, de 250 en 2016, de 277 jours en 2015, après avoir été de 295 jours en 2013 et de 347 jours en 2012. Le congé sportif requis pour les activités de l'équipe nationale de football a donc été en constante régression depuis de 2012 à 2018 pour remonter légèrement en 2019.

Les 229 jours ont été octroyés à 8 joueurs et 14 accompagnateurs pour un remboursement à hauteur d'un montant total de 43.000 € contre 40.100 € en 2018.

À l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allégements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le ministère des Sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 10 fédérations et retenus sur avis du Conseil supérieur des sports.

Ces allégements valent notamment pour :

• l'équipe nationale de handball (hommes)

pour laquelle l'octroi de congé sportif dans l'intérêt de 20 joueurs et de 8 accompagnateurs atteint 122 jours en 2019 pour 178 jours en 2018 après avoir été de 215 jours en 2017. Le coût afférent redescend de 33.400 à 24.000 €.

• les équipes nationales de basketball

qui, avec 97 jours accordés en 2019, pour 110 jours en 2018 et 88 jours en 2017, restent dans la moyenne des trois dernières années, tout en étant loin des 185 jours accordés en 2016. Les 97 jours répartis entre 9 sportifs et 14 officiels pour un coût global de l'ordre de 13.500 € contre une dépense de 13.000 € en 2018.

• les équipes nationales de volleyball

dont le congé sportif accordé en 2019 est en forte progression avec 195 jours en 2019 contre 130 jours en 2018 après avoir été de 247,5 jours en 2017. Les 194,5 jours se sont répartis entre 10 sportifs et 10 officiels, le coût afférent atteint quelque 43.000 € contre une dépense de 33.000 € en 2018.

Par ailleurs,

- l'équipe nationale de hockey sur glace a bénéficié de 75 jours de congé sportif engendrant un coût de l'ordre de 18.000 € pour 17 joueurs et 3 accompagnateurs contre 60 jours en 2018:
- l'équipe nationale de rugby a bénéficié de 54 jours de congé sportif engendrant un coût de l'ordre de 13.700 € pour 13 joueurs et 4 accompagnateurs contre 27 jours en 2018;
- les membres des équipes nationales féminine et masculine de tennis de table ont bénéficié de 193 jours de congé sportif engendrant un coût de l'ordre de 52.000 €, contre 137 jours en 2018 et 136 en 2017.

LE CONGÉ SPORTIF POUR DIRIGEANTS ET ARBITRES

485 jours de congé sportif (+ 139,5 jours par rapport à 2018) ont été accordés pour l'année 2019 à 83 arbitres et dirigeants techniques et administratifs (+ 22 par rapport à 2018), issus de 21 fédérations bénéficiaires (- 1 par rapport à 2018).

Le coût global du congé sportif accordé en 2019 pour la catégorie des dirigeants et arbitres s'est élevé à 100.871 € contre 72.292 € en 2018. Il s'agit en l'occurrence de 15,90% des crédits répartis.

La part du congé sportif attribué aux arbitres et dirigeants a diminué très légèrement de 17,90% à 15,90% et reste dès lors à un niveau relativement bas, tant en volume qu'en termes de dépenses, en comparaison avec les années 2004 à 2008, comme il ressort du tableau ciaprès :

| ANNÉE | CATÉGORIE | DÉPENSES | DÉTAILS DU CONGÉ ACCORDÉ |
|-------|---------------------|----------|--------------------------------|
| 1999 | dirigeants/arbitres | 42.212 | 204 jours remboursés sur 238 |
| 2000 | idem | 58.803 | 263 jours remboursés sur 290 |
| 2001 | idem | 67.878 | 309 jours remboursés sur 369 |
| 2002 | idem | 62.209 | 270 jours remboursés sur 356 |
| 2003 | idem | 66.319 | 294 jours remboursés sur 395 |
| 2004 | idem | 76.557 | 309 jours remboursés sur 387 |
| 2005 | idem | 76.098 | 310 jours remboursés sur 411 |
| 2006 | idem | 74.632 | 297 jours remboursés sur 423 |
| 2007 | idem | 78.316 | 287 jours remboursés sur 414 |
| 2008 | idem | 74.887 | 271 jours remboursés sur 413 |
| 2009 | idem | 67.642 | 251 jours remboursés sur 360 |
| 2010 | idem | 68.301 | 237 jours remboursés sur 341 |
| 2011 | idem | 44.113 | 168 jours remboursés sur 283 |
| 2012 | idem | 46.700 | 203 jours remboursés sur 344 |
| 2013 | idem | 81.515 | 342 jours remboursés sur 543 |
| 2014 | idem | 55.444 | 197 jours remboursés sur 319 |
| 2015 | idem | 54.761 | 233 jours remboursés sur 351 |
| 2016 | idem | 61.310 | 214 jours remboursés sur 331 |
| 2017 | idem | 60.944 | 266 jours remboursés sur 395 |
| 2018 | idem | 72.292 | 240 jours remboursés sur 345,5 |
| 2019 | idem | 100.871 | 355,5 jours remboursés sur 485 |

Les 485 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 192 jours à 23 bénéficiaires issus des sports collectifs et;
- 293 jours à 61 bénéficiaires issus des sports individuels;

ou encore:

- 254,5 jours à des arbitres et juges internationaux (+ 48 jours par rapport à 2018);
- 226,5 jours à des dirigeants luxembourgeois, membres d'organismes internationaux et/ou responsables de l'organisation d'événements internationaux officiels au Luxembourg, soit une augmentation de 108 jours par rapport à 2018.

DÉTAILS CONCERNANT LE CONGÉ SPORTIF OCTROYÉ EN 2019

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS III. Dirigeants et Arbitres III. TOTAL

| | | | | | | | | | _ | | _ | | | | | 1-7 | | | | |
|---------------------|------------|-------|-----------|-------|----------|--------------|-----------|------------|------------------------------|----|-------|-------|--------|--------------------------|------------|-----|----------|---------|-----------|----------|
| | | _ | énéficiai | | | lours de con | _ | Coût | Bénéficiaires Jours de congé | | | | | Coût Bén. Jours de congé | | | | Coût | | |
| | Fédération | Spor. | _ | Total | Accordés | Remb. | non-remb. | Total | Dir. | | Total | Acc. | Remb. | non-remb. | Total | | Accordés | Remb. | non-remb. | Total |
| Sports collectifs: | FLBB | 9 | | | 97 | 10 130 | 23 | 13.460,65 | 0 | | 5 | 57 | 45 | 12 | 12.376,67 | 28 | 154 | 119 | 35 | 25.837, |
| | FLF | 8 | 1000 | | 229 | 166 | 63 | 43.050,51 | 0 | 9 | 9 | 79 | 61 | 18 | 18.974,80 | 31 | 308 | 227 | 81 | 62.025, |
| | FLH | 20 | | | - | 104 | 18 | 23.911,94 | 1 | 2 | 3 | 23 | 23 | 0 | 7.049,16 | 31 | 145 | 127 | 18 | 30.961, |
| | FLHG | 17 | _ | 20 | 75 | 22:27 | 12 | 17.979,95 | 1 | 0 | 1 | 8,50 | 8,50 | 0 | 2.823,78 | 21 | 83,50 | 71,50 | 12 | 20.803, |
| | FLR | 13 | | 17 | 54 | 5.75 | 2 | 13.690,02 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 17 | 54 | 52 | 2 | 13.690, |
| | FLVB | 18 | | - | 195,50 | 155,50 | 40 | 42.914,17 | 3 | 2 | - 5 | 24,50 | 2 | 22,50 | 3.409,35 | 29 | 220 | 157,50 | 62,50 | 46.323, |
| sous-total | 6 | 85 | 49 | 134 | 772,50 | 614,50 | 158 | 155.007,24 | - 5 | | 23 | 192 | 139,50 | 52,50 | 44.633,76 | 157 | 964,50 | 754 | 210,50 | 199.641, |
| Sports individuels: | ACL | 4 | 1 | . 5 | 40 | 40 | 0 | 10.028,19 | 1 | 1 | 2 | 3 | 3 | 0 | 546,44 | 7 | 43 | 43 | 0 | 10.574, |
| | AFCFL | 0 | | | 0 | 151 | 0 | 0,00 | 1 | 0 | 1 | 6 | 6 | 0 | 0,00 | 1 | 6 | 6 | 0 | 0, |
| | ALPAPS | 29 | _ | | 400 | 370 | 30 | 56.195,66 | 1 | 0 | 1 | 7 | 7 | 0 | 1.948,73 | 41 | 407 | 377 | 30 | 58.144, |
| | COSL | 3 | 22 | 25 | 210 | 141 | 69 | 43.661,22 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 25 | 210 | 141 | 69 | 43.661 |
| | DSFL | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0,00 | 0 | 1 | 1 | 3 | 3 | 0 | 0,00 | 3 | 5 | 5 | 0 | 0, |
| | FAL | 2 | 1 | 3 | 8 | 8 | 0 | 1.916,14 | 1 | 0 | 1 | 3 | 0 | 3 | 0,00 | 4 | 11 | 8 | 3 | 1.916 |
| | FKL | 8 | 0 | 8 | 58 | 42 | 16 | 6.914,16 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 8 | 58 | 42 | 16 | 6.914 |
| | FLA | 15 | 7 | 22 | 188,50 | 161,50 | 26,50 | 51.414,55 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 22 | 188,50 | 161,50 | 26,50 | 51.414 |
| | FLAB | 3 | 0 | 3 | 9 | 7 | 2 | 1.172,25 | 1 | 0 | 1 | 12 | 12 | 0 | 0,00 | 4 | 21 | 19 | 2 | 1.172 |
| | FLAM | 8 | 5 | 13 | 96 | | 3 | 23.388,77 | 18 | 1 | 19 | 53 | 38 | 15 | 8.559,23 | 32 | 149 | 131 | 18 | 31.948 |
| | FLBP | 10 | 0 | 10 | 53 | 53 | 0 | 18.660,26 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 10 | 53 | 53 | 0 | 18.660 |
| | FLD | 7 | 2 | 9 | 18 | 16 | 2 | 3.214,80 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 9 | 18 | 16 | 2 | 3.214 |
| | FLDE | 3 | 1 | 4 | 16 | 10 | 6 | 0,00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 4 | 16 | 10 | 6 | 0, |
| | FLE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 1 | 0 | 1 | 22 | 22 | 0 | 8.854,63 | 1 | 22 | 22 | 0 | 8.854 |
| | FLGym | 0 | 2 | 2 | 11 | 11 | 0 | 4.530,83 | 2 | 2 | 4 | 41 | 14 | 27 | 5.191,98 | 6 | 52 | 25 | 27 | 9.722 |
| | FLNS | 0 | 2 | 2 | 17 | 17 | 0 | 4.696,61 | 3 | 0 | 3 | 9 | 4 | 5 | 0,00 | 5 | 26 | 21 | 5 | 4.696 |
| | FLPS | 2 | 0 | 2 | 4 | 0 | 4 | 0,00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 2 | 4 | 0 | 4 | 0 |
| | FLQ | 9 | 1 | 10 | 36 | 36 | 0 | 6.490,47 | 1 | 0 | 1 | 4 | 4 | 0 | 1.640,96 | 11 | 40 | 40 | 0 | 8.131 |
| | FLS | 1 | 1 | 2 | 19 | 19 | 0 | 5.503,05 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 2 | 19 | 19 | 0 | 5.503 |
| | FLT | 2 | 3 | 5 | 55 | 55 | 0 | 14.070,05 | 13 | 2 | 15 | 80 | 68 | 12 | 24.527,48 | 20 | 135 | 123 | 12 | 38.597, |
| | FLTA | 4 | 0 | 4 | 134 | 53 | 81 | 0,00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 4 | 134 | 53 | 81 | 0, |
| | FLTAS | 5 | 0 | 5 | 55 | 32 | 23 | 27.175,00 | 2 | 1 | 3 | 17 | 6 | 11 | 0,00 | 8 | 72 | 38 | 34 | 27.175 |
| | FLTRI | 0 | 2 | 2 | 26 | 26 | 0 | 0,00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 2 | 26 | 26 | 0 | 0 |
| | FLTT | 9 | 1 | 10 | 193 | 161 | 32 | 51.828,21 | 1 | 1 | 2 | 14 | 14 | 0 | 3.738,05 | 12 | 207 | 175 | 32 | 55.566 |
| | FSCL | 2 | 18 | 20 | 136 | 121 | 15 | 41.300,25 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 20 | 136 | 121 | 15 | 41.300 |
| | FSL | 3 | 0 | 3 | 11 | 8 | 3 | 2.336,99 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 3 | 11 | 8 | 3 | 2.336 |
| | LASEL | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 3 | 0 | 3 | 10 | 6 | 4 | 1.229,34 | 3 | 10 | 6 | 4 | 1.229 |
| | LFSF | 17 | 0 | 17 | 17 | 17 | 0 | 3.734,73 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 17 | 17 | 17 | 0 | 3.734, |
| | LPC | 1 | 2 | 3 | 93 | 8 | 85 | 0,00 | 2 | 0 | 2 | 9 | 9 | 0 | 0,00 | 5 | 102 | 17 | 85 | 0, |
| sous-total | 29 + COSL | 149 | 82 | 231 | 1905,50 | 1507,50 | 397,50 | 378.232,19 | 51 | 9 | 60 | 293 | 216 | 77 | 56.236,84 | 291 | 2198,50 | 1723,50 | 474,50 | 434.469, |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total | 35 + COSL | 234 | 131 | 365 | 2678 | 2122 | 555,50 | 533.239,43 | 56 | 27 | 83 | 485 | 355,50 | 129,50 | 100.870,60 | 448 | 3163 | 2477,50 | 685 | 634.110, |

LE CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

LE CONTRÔLE MÉDICAL DES SPORTIFS LICENCIÉS PRATIQUANT UN SPORT DE COMPÉTITION

Le contrôle médico-sportif est obligatoire pour tous les sportifs qui souhaitent obtenir une licence de compétition d'une fédération sportive, sauf pour certaines disciplines sportives qui en sont dispensées.

Le fonctionnement des 14 centres médico-sportifs répartis au Grand-Duché de Luxembourg est assuré par 36 médecins et un personnel assistant de 38 secrétaires. En 2019, 13.056 examens ont été réalisés.

Deux inaptitudes définitives ont été prononcées durant l'année 2019.

391 sportifs ont été déclarés inaptes temporairement jusqu'à ce que des examens complémentaires plus approfondis aient permis de définir leur aptitude au sport.

Certaines catégories de sportifs, du fait de la nature de leur sport, ont bénéficié d'examens complémentaires spécialisés (boxe, plongée).

Sur initiative du ministre des Sports, une réunion entre le ministère des Sports (MSP) et la Société luxembourgeoise de la médecine du sport (SLMS) a été organisé début octobre 2019. Un premier échange de vue destiné à préparer une réforme du contrôle médico-sportif en vue d'améliorer le service aux sportifs, aux clubs et aux fédérations a eu lieu.

Puisque le système informatique de gestion intégré (SPMED) du contrôle médico-sportif du ministère des Sports date de 2005, il a été décidé de réaliser un cahier de charge pour développer une nouvelle application à la hauteur du temps pour la Division médico-sportive.

Des réunions avec le Centre des technologies et de l'information de l'État (CTIE) ont eu lieu en 2019 et le cahier de charge pourra être finalisé en 2020.

L'application SPMED actuelle a pour objet la gestion des examens relatifs au contrôle médicosportif. Elle améliore le processus de traitement des examens en permettant, entre autres, le traitement et le suivi des examens, l'interprétation des ECG (électrocardiogrammes), la génération de demandes d'expertises et l'impression et envois par mails des conclusions des examens.

Au cours de l'année 2019, 4 réunions ont eu lieu avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) et la firme FUJITSU pour réformer l'application SPMED. Deux mises en production ont été réalisées, dont le but était de faciliter le travail des médecins et des secrétaires (recherche des noms et adresses actuelles dans le RNPP lors de la création de l'agenda, affichage de la date de réexamens pour éviter le passage au médico avant l'échéance de l'aptitude au sport).

Depuis octobre 2018, les fédérations et les clubs de sport peuvent recevoir les conclusions des examens médico de leurs sportifs/ves par mail sous forme de PDF.

Le CTIE a terminé ses travaux sur une source exacte pour la Division médico-sportive.

Depuis la mise en ligne mi-juin 2017, cette source exacte permet aux sportifs ainsi qu'aux fédérations sportives de vérifier l'aptitude au sport dans un espace privé ou un espace professionnel sur myGuichet.lu, moyennant un produit LuxTrust. En 2019, 18 fédérations ont profité d'un accès agréé par la Division médico-sportive du ministère des Sports pour vérifier les aptitudes des sportifs, qui sont affiliés à un des clubs sportifs agréés.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le règlement grand-ducal révisé du médico-sportif est en vigueur. De nouvelles périodes de réexamens ont été fixées en accord avec le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) et la Société luxembourgeoise de médecine du sport (SLMS). Les sportifs profiteront d'un contrôle obligatoire à l'âge de 7, 12, 15, 20, 30, 40, 45 et 50 ans. Un ECG est réalisé à l'âge de 15, 20 et 30 ans et au moment de l'établissement de toute première licence à partir de l'âge de 15 ans.

Suite à l'adaptation de la périodicité de l'examen médico-sportif (plus grand espace de validité du médico entre 20 et 40 ans) et le contrôle rigoureux lors de la prise de rendez-vous de la validité du médico (rendez-vous uniquement en cas de médico venu à échéance, ajoute d'un nouveau club dans le dossier si le médico est encore valable sans réexamen), le nombre des examens réalisés par an est en baisse (moins 333 examens en 2019 par rapport à 2018).

Un sportif, dont le médico a été validé depuis moins de 12 mois peut dépasser une échéance obligatoire de réexamen, sauf si un ECG est prévu pour cette échéance.

Chaque sportif, présentant des facteurs de risques cardio-vasculaires, est invité à passer un examen complémentaire chez un cardiologue de son choix. 5.490 électrocardiogrammes de repos ont été réalisés en 2019.

Dans le souci de respecter le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, le RGPD, 7 réunions ont été réalisées en 2019 entre le Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'État et la Division médico-sportive du ministère des Sports pour réaliser une analyse d'impact (AIPD) sur la protection des données des personnes, qui sont examinées dans des centres médico-sportifs. Les conclusions de cette AIPD permettront d'optimiser la gestion des données personnelles récoltées lors des contrôles médico-sportifs et de sensibiliser le personnel à veiller à respecter les consignes en vigueur lors du traitement des dossiers des sportifs.

L'EXAMEN MÉDICAL DES SPORTIFS D'ÉLITE

L'examen des sportifs d'élite consiste en un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires, un bilan biologique et une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergo-spirométrie. Des conseils diététiques sont également donnés. Un suivi psychologique est proposé.

En 2019, 78 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ils ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

Depuis fin 2018, une impédancemétrie ou bio-impédance a complété les examens proposés aux sportifs d'élite. Cet examen permet de déterminer la composition corporelle (eau, muscles, graisse), une information qui est importante pour les sportifs de haut niveau.

LE SERVICE SPORT/HANDICAP

En 2019, Special Olympics Luxembourg a su profiter, comme les années précédentes, au maximum des installations performantes et appropriées du Rehazenter, ceci grâce à une convention de coopération signée entre le Rehazenter, le ministère des Sports et le ministère de la Santé. Ainsi, Special Olympics Luxembourg (SOL) a non seulement utilisé régulièrement le hall sportif et la piscine pendant 4 jours de la semaine, afin d'y tenir 7 séances d'entraînement différents, mais a également profité de ces installations pour différentes manifestations sportives et stages lors des weekends.

En plus, SOL a tenu son entraînement hebdomadaire d'athlétisme dans le cadre de l'arène du CNSC d'Coque.

LA CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER (CHL)

Dans le cadre de cette convention, 3 médecins spécialistes (en orthopédie et médecine interne) travaillent à raison d'une demi-journée par semaine chacun au sein de la Division du médico-sportive du ministère des Sports pour surveiller la santé des élèves du Sportlycée. L'équipe a été renforcée par 2 infirmières. Elles sont présentes à tour de rôle tous les matins de la semaine pendant 3 heures.

LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE – ALAD

208 contrôles urinaires ont été effectués pendant l'année écoulée par les agents de contrôle de l'Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD), auxquels il y a lieu d'ajouter 22 contrôles réalisés à l'étranger sur des sportifs luxembourgeois à la demande de l'ALAD. En plus, 5 contrôles se sont soldés par un no show, les sportifs n'étant pas à l'endroit indiqué par eux dans le système de localisation ADAMS. À noter, qu'un sportif est sanctionné, s'il totalise 3 no show endéans 12 mois, ce qui en l'occurrence n'était pas le cas.

149 contrôles ont eu lieu lors de compétitions, dont de 51 de façon inopinée.

81 contrôles ont eu lieu hors compétition sur des sportifs d'élite luxembourgeois, dont 22 contrôles à l'étranger. Parmi ces contrôles, 43 contrôles comportaient des prélèvements à la fois urinaires et sanguins.

8 contrôles sanguins supplémentaires ont été réalisés dans le cadre du passeport hématologique.

Pour 57 contrôles, la gestion des résultats est revenue à la fédération internationale, puisque la compétition figurait au calendrier de fédérations internationales.

228 analyses étaient négatives, aucun athlète licencié au Luxembourg n'a été contrôlé positif.

Comme par le passé, un certain nombre de conférences, workshops et cours portant sur l'éducation, l'information et la prévention en matière de lutte antidopage ont été organisés pour les différents groupes cibles.

L'ALAD a participé à la 5^e Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de l'AMA du 5 au 7 novembre 2019 à Katowice en Pologne. À l'issue de cette conférence, le nouveau Code mondial antidopage a été adopté. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

La bonne collaboration avec les responsables de la douane, des services de police, du parquet et du ministère de la Santé a été poursuivie au courant de l'année.

En 2019, l'ALAD a de nouveau pu obtenir sa certification ISO 9001:2015 pour les domaines suivants: planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'UNION EUROPÉENNE

À l'occasion du Conseil «Éducation, jeunesse, culture et sport» des 22-23 mai 2019, les ministres des Sports réunis le 23, ont adopté une version révisée de la résolution de 2011 portant sur «la représentation et la coordination avant les réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA)». Cette résolution rappelle que, au sein du conseil de fondation de l'AMA, trois sièges sont attribués aux représentants des États membres de l'UE.

Les ministres ont également adopté des conclusions sur « l'accès au sport pour les personnes handicapées». Ces conclusions visent principalement à encourager la participation des personnes handicapées au sport sous toutes ses formes, conformément à l'objectif général consistant à promouvoir l'intégration sociale et les principes généraux et objectifs de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Le ministre des Sports, Dan Kersch, a rappelé «qu'au Luxembourg l'inclusion et la participation des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie en société, y compris dans le sport, sont des priorités majeures du nouveau gouvernement qui vient de lancer tout récemment, de concert avec le Comité paralympique luxembourgeois, le projet «I'mPossible».

Sur la base d'un document de réflexion de la présidence roumaine, les ministres des Sports ont ensuite tenu un débat public sur le thème «Accroître la participation des enfants et des jeunes aux activités sportives dans l'Europe du 21^e siècle».

Le ministre des Sports, Dan Kersch, a également participé le 22 novembre, sous présidence finlandaise, au volet «Sport» du Conseil «Éducation, jeunesse, culture et sport» qui s'est tenu les 21-22 novembre 2019. Le Conseil a adopté des conclusions sur «la lutte contre la corruption dans le sport». Ces conclusions visent principalement à faire des propositions sur la manière dont l'UE et ses États membres peuvent, en collaboration avec le mouvement sportif, contribuer à garantir l'intégrité et l'équité dans le sport.

Les ministres des sports ont également adopté des conclusions sur «la protection des enfants dans le sport». Ces conclusions portent à la fois sur la protection des enfants et sur la promotion de leur bien-être.

Les ministres ont ensuite tenu un débat public sur la bonne gouvernance dans le sport dont l'intervenant invité pour introduire le débat était Witold Banka, président de l'Agence Mondiale antidopage (AMA) et ancien ministre du Sport de Pologne. Dans son intervention, le ministre des Sports, Dan Kersch, a tenu à saluer les efforts déjà réalisés par l'AMA pour améliorer sa gouvernance et le ministre a assuré le président élu Banka de son soutien en tant que prochain membre du Comité exécutif de l'AMA. Sur le sujet du débat, le ministre a notamment rappelé «l'importance de la coopération entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif au Luxembourg, qui repose sur la loi concernant le sport».

En amont du Conseil, le ministre a assisté au déjeuner de travail «sur le thème du modèle européen du sport dans les années 2020» dans le cadre du dialogue structuré avec le mouvement sportif.

Le ministère des Sports a également participé à la réunion du groupe d'experts de la Commission européenne sur «l'intégrité» qui s'est réuni à Larnaca à Chypre les 21-22 février

2019, au Forum européen du sport de la Commission européenne, organisé à Bucarest les 8 et 9 avril, ainsi qu'à la 10^e réunion des points focaux HEPA qui s'est déroulée à Bruxelles les 18 et 19 juin.

La réunion des points focaux a permis de discuter des recommandations en matière d'activité physique, d'explorer les partenariats pour la promotion de l'activité physique et de se concentrer sur les questions relatives au déplacement à vélo, à l'activité physique des personnes âgées, à l'éducation physique et à la protection des enfants contre la publicité malsaine. Le ministère des Sports a également participé à la réunion des directeurs des sports à Constantia les 12 et 13 juin, durant la présidence roumaine et à celle organisée sous présidence finlandaise, à Helsinki, les 9 et 10 décembre.

Le ministère des Sports a été présent aux réunions du Working Party Sport du Conseil organisées à Bruxelles, durant la présidence roumaine et finlandaise du Conseil de l'UE.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET UNESCO

Le ministère des Sports a participé aux quatre réunions antidopage du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) et du groupe de suivi de la convention contre le dopage (T-DO) organisées à Strasbourg par le Conseil de l'Europe en janvier, mai, septembre et novembre 2019.

C'est à l'occasion de la réunion du CAHAMA des 6 et 7 mai, que le ministre des Sports, Dan Kersch, a été désigné représentant pour l'Europe au Comité exécutif de l'AMA pour une période de trois ans. Le ministère des Sports a aussi participé à des réunions de coordination européennes sur des points particuliers concernant l'AMA, qu'il s'agisse de la réunion à Strasbourg les 5 et 6 juin sur la conformité au Code ou sur le budget de l'AMA à Paris le 25 juin.

En tant que membre de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et membre élu en juin de son Bureau, le ministère des Sports a participé à plusieurs réunions de l'APES et notamment aux réunions du Bureau les 19 et 20 mars à Strasbourg et le 20 septembre à Paris.

Le ministère des Sports a également été invité à participer à la réunion du groupe restreint de IPACS (Partenariat international contre la corruption dans le sport) organisée à Paris le 2 juillet.

Le ministère des Sports a été invité à participer et à intervenir à la conférence sur la violence sexuelle faite aux femmes et aux enfants dans le sport, organisée par l'APES et la présidence finlandaise à Helsinki les 29 et 30 avril.

À l'invitation du Conseil de l'Europe, le ministère des Sports a participé à la visite d'évaluation de la Charte européenne du sport en Bulgarie du 7 au 9 octobre.

Le ministère des Sports a participé à la 7^e session de la Conférence des parties à la convention contre le dopage dans le sport de l'UNESCO, organisée à Paris du 29 au 31 octobre 2019.

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE (AMA)



Le ministre des Sports, Dan Kersch, a assisté à la 5^e Conférence mondiale sur le dopage, organisée par l'AMA du 5 au 7 novembre à Katowice (Pologne).

À l'invitation du Conseil de l'Europe et au titre de futur représentant européen au Comité exécutif à partir du 1^{er} janvier 2020, le ministre Dan Kersch a assisté aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de Fondation de l'AMA qui se sont tenues en parallèle de la Conférence.

CONFÉRENCE DES MINISTRES RESPONSABLES DES SPORTS ET DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS OLYMPIQUES NATIONAUX DES PETITS ÉTATS D'EUROPE À BUDVA (MONTÉNÉGRO)

En marge des Jeux des petits États d'Europe qui se sont déroulés du 27 mai au 1^{er} juin 2019 au Monténégro, le ministre des Sports, Dan Kersch, a participé le 29 mai à la Conférence des ministres responsables des Sports et des présidents des Comités olympiques nationaux des petits États d'Europe. L'agenda de la réunion portait principalement sur les défis à surmonter afin de positionner les petits États sur la scène sportive mondiale et visait à échanger sur les bonnes pratiques sportives de ces petits pays.

LES BASES NAUTIQUES

LULTZHAUSEN

La base nautique Lultzhausen permet à des classes scolaires et des groupes de jeunes de découvrir des sports nautiques et de plein air. Le volet «encadrement» est organisé par le Service national de la jeunesse (SNJ), tandis qu'une équipe technique du ministère des Sports assure l'entretien du matériel mis à disposition (matériel nautique, VTT, etc.).

Des stages d'initiation ont été proposés dans les disciplines canoë, geocaching, kayak, stand up paddling, voile, VTT, course d'orientation, radeau et escalade.

De plus, 32 élèves de classes à projet de 7^e du Lycée du Nord ont utilisé la base nautique pendant trois jours par semaine en période scolaire.

À ces activités régulières s'ajoutent: la coordination de la Nuit du sport au niveau national et à la base nautique; les stages de voile avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg; la régate «Sailing schools» en partenariat avec le Groupe luxembourgeois de croisière et de régate (GLCR); les activités «Natur & Sport erliewen» en coopération avec l'Administration de la nature et des forêts (en tout 4 stages); les «Sportswochen» de la Ville de Luxembourg ainsi que l'organisation de la Freestyle Tour sur trois lieux au Grand-Duché.

Des formations pour animateurs spécialisés ont été réalisées en collaboration avec l'ENEPS dans les disciplines de sports nautiques, escalade en salle, voile et sports freestyle.

LIEFRANGE

Les membres du Yacht Club Luxembourg (YCL), gestionnaire de la base nautique de Liefrange, entretiennent les locaux qui leur sont mis à disposition. Lors de l'ouverture respectivement de la fermeture de la base, un nettoyage en profondeur des installations a été effectué par les volontaires présents.

Les événements sportifs organisés au cours de la saison 2019:

- 6 régates «toutes séries», dériveurs solitaires ou bien en double, l'idée étant de faire participer un maximum de dériveurs lors de chaque événement. Les classements pour ces régates sont comptés pour le championnat national;
- régate classe «Ponant» (14 bateaux);
- régate classe «Spirou» pour les juniors (22 bateaux de L, B et F);
- 5 week-ends de cours pour adultes;
- Fun Match Race, organisé en collaboration avec la FLV et le GLCR, pour les skippers avec leurs équipages du «Sailing Schools»;
- participation à la «Nuit des sports» avec 2 dériveurs;
- deux semaines d'école de voile (en collaboration avec le SNJ), en début des vacances scolaires d'été.

L'ÉQUIPEMENT SPORTIF

LE 11^E PROGRAMME QUINQUENNAL

Par la loi du 18 août 2018, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022, la réalisation d'un 11^e programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 € afin :

- de subventionner la réalisation d'équipements sportifs par les communes, les syndicats intercommunaux, les organisations sportives, associés les uns ou les autres, le cas échéant, à des promoteurs privés;
- de contribuer au financement des zones de motricité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants détenteurs d'un agrément conformément à la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse;
- d'assurer la gestion de la banque de données de l'infrastructure sportive nationale censée faciliter l'établissement de futurs programmes quinquennaux;
- de réaliser des études en vue de l'établissement de modèles de gestion.

Le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par une première dotation de 5.000.000 € pour l'exercice 2018.

Pour l'exercice 2019, le fonds a été alimenté par une 2e dotation de 12.538.858 €.

Pour l'exercice 2020, il est prévu d'alimenter le fonds avec une 3e dotation de 20.000.000 €.

Une 1^{re} liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été fixée par le règlement grand-ducal du 12 octobre 2018. Le programme prévisionnel de la 1^{re} liste englobe 16 communes, 3 syndicats intercommunaux et à un club sportif et vise la réalisation de :

- 1 centre sportif
- 2 halls de tennis
- 7 halls omnisports
- 3 halls multisports
- 2 halls des sports
- 1 salle des sports
- 2 piscines
- 1 piscine extérieure
- 1 stade d'athlétisme

- 1 stand de tir
- 1 laboratoire LIHPS (phase 1)
- 5 vestiaires (football)
- 1 hall de gymnastique provisoire
- 1 rénovation de grande envergure d'un hall omnisports, et
- 1 installation à caractère national, à savoir le stade national de football et de rugby phase 2)

Une 2^e liste est en cours de réalisation et sera mise en instance courant 2020.

LES TRAVAUX DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS

L'article 2 de la loi sur le 10^e programme quinquennal dispose que les projets de rénovation de grande envergure sont à reprendre sur une liste arrêtée par règlement grand-ducal. Le seuil à partir duquel un projet de rénovation est considéré comme étant « de grande envergure » est également fixé par règlement grand-ducal. Ce seuil peut varier selon le type d'équipement sportif.

La loi du 18 juillet 2018 autorisant le Gouvernement à subventionner un 11^e programme quinquennal d'équipement sportif reconduit cette disposition et précise en plus que les projets de réalisation d'équipement, hormis ceux de faible envergure, sont arrêtés par règlement grand-ducal. Est considéré comme projet d'équipement sportif de faible envergure tout projet dont le coût total ne dépasse pas 1,5 million d'euros toutes taxes comprises.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre des rénovations et modernisations, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté de 2003 à 2017 par les dotations s'élevant à un total de 56 mio €, soit en moyenne une dotation annuelle de 3,733 mio €. Pour l'exercice 2018 cette dotation a été relevée à 5 mio €.

Pour l'exercice 2019, le fond a été alimenté par une dotation de 5.000.000 €.

Pour l'exercice 2020, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 5.000.000 €.

Depuis 2003, 471 projets de rénovation et de modernisation ont ainsi pu être subventionnés, notamment :

161 installations de football;

95 halls sportifs

46 installations de tennis

26 piscines couvertes

19 terrains multisports

22 stades d'athlétisme

7 pistes pumptrack pour VTT

8 piscines en plein air

8 stands de tir aux armes sportives

10 pistes inline-skating

2 terrains d'aviation

4 patinoires

14 boulodromes / pistes de pétanque

2 installations de plongée;

4 salles de tennis de table:

1 installation équestre;

1 salle de judo;

2 pistes de moto-cross

1 installation de ski-nautique

8 installations de golf

10 terrains de beach-volley

8 parcours fitness outdoor

2 murs d'escalade

1 terrain de basketball outdoor

4 air-tramp

5 salles de motricité

LE COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL)

Dans le cadre des contacts réguliers entre les autorités publiques et le mouvement sportif, le ministre des Sports, entouré de ses proches collaborateurs, a eu deux réunions de travail courant 2019 avec le président du COSL, assisté de plusieurs membres du conseil d'administration et du personnel du COSL.

La première de ces deux entrevues a eu lieu le 15 janvier 2019 à la Maison des sports. Au cœur des échanges était le programme gouvernemental ambitieux en matière du sport qui prend en compte toutes les différentes facettes du mouvement sportif luxembourgeois et qui prévoit des moyens financiers supplémentaires dédiés au sport et au mouvement sportif, répondant ainsi à une longue revendication de l'organe faîtier du sport organisé au Luxembourg. Le COSL a expressément salué cette évolution et il y a eu consensus que ces ressources soient orientées envers des objectifs clairement définis et évalués par la suite.

D'autres sujets débattus étaient le sport de compétition et de haut niveau avec la mise en service prochaine du High Performance Training & Recovery Center au CNSC d'Coque à l'horizon des Jeux olympiques de Tokyo 2020, le renforcement des structures du sport en l'occurrence celles du COSL et des fédérations, le bénévolat dans le sport, le fonctionnement du contrôle médico-sportif et la lutte contre le dopage.

Le ministre des Sports, Dan Kersch, et les responsables du COSL ont convenu, par ailleurs, de poursuivre une collaboration constructive en faveur du mouvement sportif luxembourgeois.

La seconde entrevue s'est tenue le 16 juillet 2019 à l'Institut national des sports. À cette occasion, les deux parties ont dressé un bilan très positif des récents Jeux européens 2019 et des Jeux des Petits États d'Europe 2019, tout en évoquant le programme des événements multisports 2019/2020 ainsi que l'échéance majeure à venir avec les Jeux olympiques de Tokyo 2020.

Dans le cadre de la préparation à ces JO de Tokyo 2020, le COSL s'est dit satisfait de l'inauguration récente du High Performance Training & Recovery Center désormais géré par le LIHPS (Luxembourg Institute for High Performance in Sports) et placé entièrement au service des sportifs d'élite.

D'autres sujets au cœur des échanges entre le ministre et le COSL étaient le concept intégré pour le sport au Luxembourg en relation avec le programme gouvernemental 2018 - 2023 ainsi que le budget 2019 et le projet de budget 2020 du ministère des Sports.

Dans ce contexte, le COSL a salué les efforts entrepris dès le budget 2019 en ce qui concerne le renforcement des structures du sport en l'occurrence celles du COSL et des fédérations.

Enfin, la législation du travail, plus précisément les heures et horaires de travail dans le secteur du sport ont fait l'objet d'un échange de vues entre parties.

LE LUXEMBOURG INSTITUTE FOR HIGH PERFORMANCE IN SPORTS (LIHPS)

Le «Luxembourg Institute for High Performance in Sports» (LIHPS), mis en place dans le cadre du précédent programme gouvernemental et renforcé par l'actuel programme pour les années 2018 à 2023, fonctionne officiellement depuis le 19 décembre 2017.

Les membres fondateurs du LIHPS sont :

- le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL);
- le ministère des Sports (MSP);
- la Société luxembourgeoise de médecine du sport (SLMS).

L'objectif primaire du LIHPS est de réduire davantage encore l'écart entre les sportifs d'élite luxembourgeois et l'élite mondiale, notamment en offrant à chaque athlète un encadrement personnalisé de qualité.

27 athlètes issus du cadre élite et 24 athlètes issus du cadre promotionnel, soit 60% des effectifs, ont utilisé en 2019 les services offerts par le LIHPS en matière de nutrition, préparation physique, («Strength and Conditioning»), double carrière, psychologie du sport, analyses biomécaniques ou de performances. Les services offerts en médecine et kinésithérapie du sport battent par ailleurs leur plein.

Les actuels partenaires privilégiés du LIHPS sont :

- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour les activités de recherche;
- le CNSC d'Coque et son «High Performance Training & Recovery Center» (HPTRC);
- le CHL-Eich, pour le suivi médical des athlètes d'élite;
- l'Institut luxembourgeois de recherche en orthopédie et en médecine du sport (LIROMS).

D'autres partenaires pourront s'ajouter en cours de route et selon les besoins spécifiques des athlètes concernés. Ainsi, la création de la «SportFabrik» à Differdange permettra dans un futur proche de combler la lacune du volet de la recherche dans le domaine du sport au Luxembourg.

Depuis sa création, le LIHPS a engagé un certain nombre de collaborateurs, notamment :

- un directeur;
- un responsable des aspects relatifs à la double carrière des sportifs;
- deux scientifiques du sport;
- un secrétaire administratif à mi-temps;
- s'y ajoutent des contrats de prestations de service avec des experts en diverses matières.

Comme l'un des principaux soucis du gouvernement est d'aller à la recherche de toutes les synergies possibles au lieu de créer une nouvelle entité géographique, l'équipe du LIHPS essaie de coordonner au mieux l'ensemble des mesures de prise en charge des athlètes d'élite.

Dans cet ordre d'idées, le LIHPS a été mandaté de la gestion du HPTRC depuis juillet 2019.

Pour l'exercice 2019, un budget plus important a été dévoué au LIHPS pour lui permettre d'intensifier ses activités en cette année préolympique. L'augmentation de budget s'explique par l'important programme et le nombre élevé d'événements qualificatifs auxquels les sportifs d'élite ont participé et vont encore participer en vue de leur qualification éventuelle pour les Jeux olympiques ou paralympiques de Tokyo en 2020.

L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

SERVICE LOGEMENT-RESTAURATION

En 2019, le Service logement-restauration a enregistré :

| Nuitées | Petits déjeuners | Repas chauds | Collations |
|---------|------------------|--------------|------------|
| 5.752 | 2.641 | 46.872 | 115 |

Salles de réunion

L'utilisation en heures/année a été la suivante :

| Salle | Cours de formation | Fédérations | Réunions internes | Total |
|--------------|--------------------|-------------|-------------------|-------|
| Fetschenhaff | 366 | 51 | 48 | 465 |
| Rumm | / | 33 | 270 | 303 |
| Stiffchen | / | 18 | 115 | 133 |
| Totaux : | 366 | 102 | 433 | 901 |

INSTALLATIONS SPORTIVES

Tableau de l'utilisation en heures/année

| Salle | Entraînements | Stages | Compétitions | Cours de formation | Total |
|----------------------------|---------------|--------|--------------|-----------------------|--------|
| Salle multisports (Hall 1) | 2 442 | 629 | 26 | 148 | 3 245 |
| Salle de gymnastique | 1 844 | 365 | / | / | 2 209 |
| Salle de judo | 1 681 | 14 | / | 26 | 1 721 |
| Salle de musculation | 2 011 | 6 | / | 86 | 2 103 |
| Terrain de football | 265 | 14 | / | / | 279 |
| Installations d'athlétisme | 552 | 8 | / | 4 | 564 |
| Terrain polyvalent | 633 | 30 | / | 39 | 702 |
| Beach-Volley | 301 | 60 | 12 | / | 373 |
| Fort Rubanprèz | 1 360 | 6 | / | 55 | 1 421 |
| Salle multisports (Hall 2) | 599 | 22 | / | 48 | 669 |
| Totaux : | 11 688 | 1 154 | 38 | 406 | 13 286 |

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS

LA COMPOSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS

En attendant la mise en œuvre de la réforme du Conseil supérieur des sports annoncée dans le programme gouvernemental, le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 1990 détermine l'organisation du Conseil supérieur des sports (CSS) en exécution de la loi modifiée concernant le sport du 3 août 2005.

En 2019, le Conseil supérieur des sports a été composé comme suit :

Membres du bureau :

- Véronique LINSTER, présidente, jusqu'au 6 novembre 2019;
- Maggy HÜSSLEIN, vice-présidente;
- Jean-Louis MARGUE, vice-président;
- Carlo HASTERT, secrétaire general.

Délégués du comité olympique et sportif luxembourgeois :

- Dan DAX, secrétaire général et délégué du COSL au bureau;
- Michel KNEPPER, membre du conseil d'administration.

Délégués nommés en raison de leurs compétences dans le sport:

- Sandra DENIS, dirigeante sportive;
- Jos FABER, dirigeant sportif;
- Raymond HASTERT, dirigeant sportif;
- Karin MAYER, dirigeante sportive.

Représentants de départements ministériels:

- Dr. Robert GOERENS, représentant du ministère de la Santé;
- Lieutenant-Colonel Patrick GRISIUS, représentant du ministère de la Défense;
- Claude SEVENIG, remplacée depuis le 29 avril 2019 par Marguerite KRIER, en tant que représentante du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse;

et

Fabienne Gaul, secrétaire administrative.

À noter que Mme Véronique Linster, après mûre réflexion et indépendamment de la réforme du CSS en cours, a démissionné de son mandat de présidente et membre du Conseil en date du 6 novembre 2019 pour des raisons à la fois personnelles et d'emploi du temps.

LES ACTIVITÉS

Au cours de ses quatre réunions plénières en 2019, le Conseil a validé les propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations et associations sportives dans la suite des travaux de préparation détaillés fournis par la Commission des Finances qui s'est réunie, quant à elle, à 8 reprises en 2019.

La commission compétente pour l'octroi du congé sportif a tenu 7 réunions pour soumettre ses propositions afférentes au ministre pour décision.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil :

- s'est penché sur le programme gouvernemental dans le domaine du sport sous l'actuelle législature pour l'approuver largement dans son ensemble.
- a mené une réflexion approfondie sur la réforme du CSS prévue par le programme gouvernemental et a eu une discussion à ce sujet à deux reprises en présence du ministre.

Dans cet ordre d'idées, le ministre a précisé d'entrée qu'il ne souhaite aucunement s'immiscer de manière dirigiste dans le fonctionnement du mouvement sportif, mais qu'il souhaite avant tout une bonne coordination des idées, initiatives et démarches de tous les acteurs, dans le souci d'agir ensemble de manière coordonnée et orientée vers des objectifs claires et précis pour le bien et dans l'intérêt du sport en général au Luxembourg.

De même, le ministre a estimé qu'il y a lieu de recentrer l'orientation future du CSS vers sa mission d'organe consultatif sur le plan politique et sur des sujets thématiques bien définis, plutôt que de charger le CSS et ses commissions de travaux administratifs qui peuvent être réalisés en interne dans les services compétents du ministère des Sports.

- a eu droit à la présentation des mesures prioritaires à mettre en œuvre, selon la Commission du sport dans l'éducation du CSS, dans le cadre du concept pour une éducation motrice, physique et sportive pour enfants de 0 à 12 ans, concept officialisé conjointement par le ministre de l'Éducation nationale de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministre des Sports en date du 11 mai 2018;
- a procédé à un échange de vues approfondi sur lesdites mesures préconisées, échange ponctué d'un avis largement favorable;
- a été informé sur les projets de budget du ministère des Sports pour les exercices 2019 et 2020, budgets largement révisés à la hausse dans l'intérêt de l'ensemble du mouvement sportif luxembourgeois dans l'esprit du programme gouvernemental actuel.

L'ÉCOLE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS – ENEPS



Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et sportive, l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) a principalement pour mission de mettre en œuvre la formation, théorique et pratique, ainsi que le recyclage et le perfectionnement par une formation, des cadres techniques et administratifs des fédérations et sociétés sportives, ainsi que des animateurs dans le domaine du sport.

L'ENEPS réalise ces missions en assurant l'organisation des formations des entraı̂neurs, des animateurs de sport-loisir, des juges et des arbitres.

Dans l'optique du développement et de la promotion des formations, l'ENEPS soutient également un nombre important d'actions, d'initiatives et de projets existants et incite au lancement d'initiatives nouvelles visant à promouvoir la qualité dans le sport luxembourgeois.

FORMATIONS DES CADRES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Depuis l'entrée en vigueur du subside Qualité+ le 1^{er} janvier 2017, une augmentation constante a pu être observée au niveau du nombre de formations organisées par les soins de l'ENEPS.

En 2019, l'ENEPS a organisé, en collaboration avec 10 fédérations sportives, 57 formations destinées aux entraîneurs et moniteurs. Quant aux cours pour juges et arbitres, 12 fédérations ont introduit des demandes de formation. En outre, 181 demandes d'homologation ont été introduites en 2019 et 174 diplômes étrangers ont été homologués en brevets respectivement en brevets d'État du ministère des Sports.

Toutes formations confondues (formations initiales pour entraîneurs, préformations, moniteurs, juges-arbitres, formations continues), le nombre total des formations s'élève à 77 unités en 2019.

Les cycles ou modules de formation se répartissent comme suit :

A. Formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres

| Niveau de formation | Nombre de cycles ou modules |
|---------------------|-----------------------------|
| Inférieur | 14 |
| Moyen | 4 |
| Supérieur | 2 |

B. Formations pour entraı̂neurs

| Niveau de formation | Nombre de cycles ou modules |
|-----------------------|-----------------------------|
| Entraîneurs C (EQF 3) | 11 |
| Entraîneurs B (EQF 4) | 2 |
| Entraîneurs A EQF 5) | 2 |

C. Organisation de modules pour animateurs «sportifs»

| Niveau de formation | Nombre de cycles ou modules |
|------------------------|-----------------------------|
| Kids | 23 |
| Seniors / Health Coach | 1 |
| Plein air | 6 |
| Fitness | 3* |

^{*} La formation pour animateurs de sport-loisir spécialité marche nordique (EQF 2) a été comptabilisée deux fois, comme elle concerne aussi bien le domaine «Seniors/Health Coach» que le domaine «Fitness».

D. Organisation de formations continues

| Niveau de formation | Nombre de cycles ou modules |
|-------------------------|-----------------------------|
| Juges et arbitres | Voir ci-dessous |
| Entraîneurs / moniteurs | 3 |

Le recyclage des juges et arbitres est en principe mis en place par les fédérations. Pour la majorité de ces formations, l'ENEPS coopère par un soutien organisationnel et/ou financier.

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

| Théorie de l'entraînement et méthodologie générale | Inférieur (six sessions) |
|--|--------------------------|
| Théorie de l'entraînement et méthodologie générale | Moyen (une session) |

Une restructuration est intervenue au niveau des unités de formation relatives aux modules généraux relevant du cycle inférieur.

Leur nombre ayant été augmenté de 44 à 48, un cours «sport et handicap» (3 unités de formation) et un cours «rôle de l'entraîneur» (1 unité de formation) en font désormais partie.

En septembre 2019, l'ENEPS a organisé pour la première fois une session complète des modules de formation généraux pluridisciplinaires (session 19MGEI4) sur uniquement un seul weekend et les cinq jours de la semaine suivante. En règle générale, les cours se répartissent sur trois weekends.

Cette nouvelle formule a été très bien accueillie par les candidats, qui ont pu profiter du congé jeunesse pour les unités de formation en semaine.

Formations pour arbitres

| Arbitres karaté : kata | Inférieur |
|--------------------------------|---|
| Arbitres de karaté : kumité | Inférieur |
| Arbitres karaté : kata | Moyen |
| Arbitres de karaté : kumité | Moyen |
| Arbitres de basketball | Inférieur |
| Arbitres de football | Inférieur |
| Arbitres de football | Inférieur |
| Arbitres de football | Moyen |
| Arbitres de football | Supérieur |
| Juges de gymnastique féminine | Inférieur |
| Juges de gymnastique masculine | Inférieur |
| Arbitre d'athlétisme | Inférieur |
| Juges de gymnastique rythmique | Inférieur |
| Juge-arbitre de tennis | Inférieur |
| Juge-arbitre de tennis | Inférieur |
| Juge-arbitre de tennis | Moyen |
| Juge-arbitre de tennis | Supérieur |
| Arbitre de tennis de table | Inférieur |
| Arbitre de volleyball | Inférieur |
| Arbitre de handball | Inférieur |
| | Arbitres de karaté : kumité Arbitres karaté : kata Arbitres de karaté : kumité Arbitres de basketball Arbitres de football Arbitres de football Arbitres de football Arbitres de football Juges de gymnastique féminine Juges de gymnastique masculine Arbitre d'athlétisme Juges de gymnastique rythmique Juge-arbitre de tennis Juge-arbitre de tennis Juge-arbitre de tennis Arbitre de tennis Arbitre de tennis de table Arbitre de volleyball |

Préformations pour entraîneurs

| Handball for Kids | Animateur polyvalent débutant | Initiation |
|---|-------------------------------|---------------------------------|
| Kids Athlétisme | Animateur d'athlétisme | Initiation |
| Tennis for Kids | Animateurs | Initiation |
| Kids Rugby FLR1 | Animateur Kids en rugby | Initiation (deux sessions) |
| Kids Rugby FLR2 | Animateur Kids en rugby | Initiation (deux sessions) |
| Grassroots basic (ancien «Kinderfußball») | Animateurs de football | Initiation (six sessions) |
| Grassroots 1 (ancien « C1 ») | Animateurs de football | Préformation (cinq sessions) |
| Kids Basketball | Animateurs | Initiation (deux sessions) |
| Kids Swimming | Animateurs | Initiation (deux sessions) |
| Kids Triathlon | Animateur Kids triathlon | Initiation |

Formations pour entraîneurs

| Entraîneurs C de judo |
|----------------------------------|
| Entraîneurs C de basketball |
| Entraîneurs B de basketball |
| Entraîneurs C de football |
| Entraîneurs C de football |
| Entraîneurs B de football |
| Entraîneurs A de football |
| Entraîneurs C de handball |
| Entraîneurs C de natation |
| Entraîneurs C de rugby |
| Entraîneurs C de tennis |
| Entraîneurs C de tennis de table |
| Entraîneurs C de triathlon |
| Entraîneurs C d'équitation |
| |

Formations pour animateurs de sport-loisir

| Module moniteurs «plein air» | Animateur de VTT | EQF 2 |
|--|---|-------|
| Module moniteurs «plein air» | Animateur de sports nautiques (kayak, stand up paddling, canoë) | EQF 2 |
| Module moniteurs «plein air» | Animateur de voile | EQF 2 |
| Module moniteurs «plein air» | Animateur «Hochseilgarten» | EQF 2 |
| Module moniteurs «plein air» | Animateur d'escalade sur mur artificiel | EQF 2 |
| Module moniteurs «plein air» | Animateur de tir à l'arc | EQF 2 |
| Module moniteur «Fitness» | Animateur de « Indoor cycling » | EQF 2 |
| Module moniteur «Fitness» | Functional Training | EQF 2 |
| Module moniteur «Fitness» | Animateur de Nordic Walking | EQF 2 |
| Module moniteur «Seniors / Health Coach» | Animateur de Nordic Walking | EQF 2 |

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE FORMATION A (CYCLE SUPÉRIEUR) POUR «ENTRAÎNEURS EN PRÉPARATION PHYSIQUE»

La formation pour «entraîneurs en préparation physique» a pour but de transmettre aux candidats les capacités de développer les qualités physiques et athlétiques des athlètes selon les besoins de leur discipline sportive respective. Elle sera sanctionnée par les brevets d'État correspondants. La formation comprend une partie générale permettant aux candidats d'acquérir des connaissances approfondies en physiologie de l'effort et une partie spécifique mettant plus particulièrement l'accent sur les spécificités des différentes qualités athlétiques. Et la partie générale et la partie spécifique de la formation s'orientent sur le modèle du «Long Term Athlete Development» (LTAD).

Une première session de la formation B (cycle moyen) «entraîneurs en préparation physique» a été effectuée d'avril à septembre 2019. Après analyse du déroulement, le groupe d'expert a mis en place quelques ajustements, afin d'optimiser le fonctionnement de la formation.

Les travaux conceptuels concernant la formation A (cycle supérieur) pour «entraîneurs en préparation physique» ayant été achevés en novembre 2019, le programme correspondant a été mis en place et une première formation débutera en février 2020.

REMISE DES BREVETS D'ÉTAT 2019

L'ENEPS a décerné 245 brevets d'État en 2019.

En tout, 128 entraîneurs ont ainsi été diplômés:

```
111 entraîneurs – cycle inférieur (EQF3);
5 entraîneurs – cycle moyen (EQF 4);
12 entraîneurs – cycle supérieur (EQF 5).
```

À ce chiffre s'ajoutent 111 nouveaux juges-arbitres, dont 100 juges-arbitres pour le cycle inférieur et 11 juges-arbitres pour le cycle moyen.

Dans la catégorie du sport-loisir, 6 moniteurs sportifs – spécialité fitness (cycle inférieur) ont également fait partie des lauréats 2019.

Au cours de l'année 2019, l'ENEPS a par ailleurs décerné 205 certificats de compétence de niveau EQF 1 et EQF 2 dans le domaine du sport-loisir.

TRAVAUX ADMINISTRATIFS ET DE CONCEPTION INTERNE

Nouveau site web et programme de gestion interne

Dans un souci de simplification administrative, mais également d'optimisation de la qualité des prestations de l'ENEPS, des efforts considérables ont été déployés au niveau de l'administration et de la gestion quotidienne de l'ENEPS. Les travaux de développement du nouveau programme de gestion interne, visant notamment à faciliter l'inscription des candidats aux différentes formations et à en optimiser la gestion interne à l'ENEPS, ont été entamés, de sorte que l'obtention de ce programme peut être attendue à la fin de l'année 2020.

Par ailleurs, dans une optique de stratégie de communication externe plus efficace, la mise en ligne du nouveau site web a été lancée et pourra raisonnablement être prévue au printemps 2020. Dans le même ordre d'idées, la présence de l'ENEPS sur les réseaux sociaux s'est amplifiée, afin de porter davantage à la connaissance du public les activités et formations de l'ENEPS.

Amélioration et élargissement de l'offre de formation

Tel que prévu par l'accord de coalition 2018-2023, des réflexions et travaux concrets relatifs à l'organisation de ces formations sont continuellement menés afin d'améliorer et de moderniser constamment l'organisation et l'offre des formations, les supports de cours desdites formations et d'assurer le recours à des chargés de cours qualifiés.

C'est dans cette même optique d'amélioration et de modernisation que s'inscrivent les travaux de refonte complète du règlement grand-ducal du 16 janvier 1990 portant

restructuration des cours de formation des entraîneurs dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives et de la formation des animateurs de sport-loisir. Les nouvelles formations proposées viseront les formations des entraîneurs, des entraîneurs en préparation physique, des préparateurs en motricité, des moniteurs sportifs et des cadres administratifs dans le secteur du sport et tiennent compte des évolutions des différentes disciplines sportives, mais aussi des besoins de la société en termes de motricité et d'activité physique au sens large. Il est estimé que la procédure réglementaire pourra être lancée au cours de l'année 2020.

Il est prévu que les formations doivent être basées sur le modèle du développement à long terme des athlètes («Long Term Athlete Development», ci-après «LTAD»). Il s'agit d'un modèle qui trouve son origine au Canada et qui vise à former des athlètes et pratiquants disposant d'une base motrice, physique et technique large et diversifiée, en favorisant aussi bien la pratique du sport pour la vie, que l'excellence sportive. Il est tenu compte des degrés de spécialisation selon l'âge de développement des pratiquants, des périodes critiques de la vie d'un athlète, d'une pédagogie et d'une didactique adaptées au développement mental, cognitif et émotionnel des pratiquants, de la périodisation des phases d'entraînement et de compétition et enfin, de l'alignement et de l'intégration des structures du système. Des principes du LTAD se déclinent les principes du développement à long terme des entraîneurs («Long Term Coach Development», ci-après «LTCD»).

En effet, afin de pouvoir répondre aux exigences du LTAD, il convient de permettre aux entraîneurs de pouvoir transmettre à tout moment ces idées et d'assurer un cheminement de carrière optimal en matière de développement des athlètes, sans pour autant négliger la planification de la carrière propre de l'entraîneur, ainsi que le développement de perspectives à long terme.

Le modèle LTAD/LTCD est actuellement en cours d'implémentation au Luxembourg, tout en tenant compte des spécificités du sport luxembourgeois. L'ENEPS joue un rôle-clé dans cette mise en œuvre, notamment en assumant un rôle de coordination vis-à-vis des différentes fédérations sportives.

Un symposium avait été organisé sur initiative de l'ENEPS, en collaboration avec le COSL, au CNSC d'Coque en date du 12 octobre 2019, en présence notamment du ministre des Sports, Dan Kersch, du président du COSL, André Hoffmann, et d'experts internationaux, ayant comme objectif de porter les principes LTAD/LTCD à l'attention des fédérations et clubs sportifs luxembourgeois. 130 participants au symposium, y compris des présidents, secrétaires généraux, responsables techniques des fédérations, témoignent de l'importance du sujet.

La commission consultative de l'ENEPS est tenue informée de l'avancement des travaux d'élaboration de l'avant-projet de règlement grand-ducal et elle s'est prononcée en faveur de l'élargissement de l'offre de formation et en faveur de la réforme procédurale relative à l'organisation et la structure des formations.

Mutation de l'ENEPS en INEPS

Sur le plan conceptuel, les travaux préparatoires concernant la mutation de l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) en Institut national de l'éducation physique et des sports (INEPS) ont été poursuivis au vu de leur consécration politique dans l'accord de coalition 2018-2023. Lors de son discours prononcé au cours de la cérémonie officielle de la remise des brevets d'État le 25 septembre 2019, le ministre des Sports, Dan Kersch, a réitéré l'importance de cette transformation. Dans ce même contexte, une visite de travail a eu lieu en septembre 2019 à l'Office fédéral du sport à Macolin en Suisse, qui constitue un bel exemple de centre de compétence auquel le futur INEPS pourrait aspirer.

Renforcement en matière de ressources humaines

Enfin, en 2019, l'ENEPS a obtenu de nouvelles ressources humaines:

- un fonctionnaire A1 à temps plein qui compense le départ d'un agent de la même carrière ;
- un employé d'État B1 à temps plein ;
- trois professeurs d'éducation physique déchargés pour des tâches allant de 75 % à quatre heures par semaine.

Ainsi, son effectif fixe compte actuellement 13 personnes, ce qui constitue la base pour mener à bien les missions d'une école qui se trouve en évolution constante.

TRAVAUX CONCEPTUELS ET D'EXPERTISE EN MATIÈRE DE MOTRICITÉ ET D'ÉDUCATION AU MOUVEMENT

Concept pour une Éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans

En ce qui concerne la mise en œuvre du «Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans», l'ENEPS a intensifié ses efforts dans plusieurs domaines lors de l'année 2019.

Rappelons que ce concept identifie la formation initiale et continue du personnel enseignant et éducatif comme un des leviers clés dans la réussite des objectifs poursuivis. Dans cette optique, l'ENEPS s'engage à jouer un rôle important dans la formation motrice et sportive du personnel en charge au niveau des services d'éducation et d'accueil (SEA) et de l'école fondamentale. Par une collaboration très étroite avec l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN), les réseaux et les commissions de la formation continue du secteur socioéducatif, les interventions et offres de l'ENEPS ont pu être élargies.

Organisation de formations continues pour les enseignants de l'École fondamentale

Lors de l'année 2019, l'ENEPS a organisé dix formations continues pour les enseignants de l'école fondamentale, ceci en étroite collaboration avec l'IFEN.

| Date | Formation | Durée | Participants | Lieu | | |
|------------------|---|-------|------------------|-----------------|--|--|
| 22.01.2019 | Tanzen mit Grundschulkindern im Alter von 4 bis 8 Jahren | 4h | 15 | Luxembourg-Merl | | |
| 5.03.2019 | Comment résoudre des problèmes et conflits dans un groupe par l'exercice physique | 5h | 13 | Walferdange | | |
| 12.03.2019 | Tanzen mit Grundschulkindern im Alter von 8 bis 12 Jahren | 4h | 21 | Luxembourg-INS | | |
| 22.03.2019 | Vom Computerspiel zum Bewegungsspiel | 4h | 16 | Parc Hosingen | | |
| 23.03.2019 | Psychomotorik in der Natur | 8h | 25 | Parc Hosingen | | |
| 18. + 19.05.2019 | Ballschule Heidelberg - Ausbildung für Multiplikatoren | 12h | 24 | Luxembourg-INS | | |
| 4. + 5.10.2019 | Swim School Teacher | 11h | 20 | Luxembourg | | |
| 8.11.2019 | Kooperative Abenteuerspiele in der Halle | 4h | 22 | Parc Hosingen | | |
| 9.11.2019 | Bewegungs-, Interaktions- und Orientierungsspiele in der Natur | 8h | 20 | Parc Hosingen | | |
| 3.12.2019 | Krav Maga mit Kindern im Alter von 8 bis 12 Jahren | 3h | 20 | Bereldange | | |
| Total: | | 63h | 196 participants | | | |

Élaboration du concept de formation «Ballschoul»

Toujours dans l'objectif d'améliorer la qualité de formation du personnel enseignant dans l'école fondamentale en matière d'éducation au mouvement, un groupe de travail de l'ENEPS a poursuivi l'élaboration d'un concept de formation pour l'apprentissage des jeux de ballons en collaboration avec la « Ballschule Heidelberg » de l'Université de Heidelberg (Allemagne).

En effet, un manuel didactique avec 48 séances d'enseignement a été mis en place par l'ENEPS en concertation avec des enseignants expérimentés de l'enseignement fondamental et secondaire. Les formations elles-mêmes vont débuter au cours de l'année 2020 et vont toujours être guidées par un professeur d'éducation physique en binôme avec un enseignant de l'école fondamentale. Afin de préparer au mieux ces multiplicateurs à leur rôle de formateur, une formation par les responsables de la «Ballschule Heidelberg» s'est déroulée les 18 et 19 mai 2019 à l'INS. En outre, plusieurs séances d'information et échanges ont eu lieu.

Échanges nationaux et internationaux

Au plan national, plusieurs réunions d'échange ont eu lieu entre des acteurs du domaine de la motricité, tels le Comité national de l'enseignement fondamental et l'association «Beweegung an der l'etzebuergescher Grondschoul», et l'ENEPS.

L'ENEPS s'est également engagée au-delà des frontières luxembourgeoises. Ainsi, elle était représentée lors de plusieurs congrès internationaux par ses collaborateurs, afin d'assurer que

leur savoir-faire au niveau de la promotion du développement holistique de l'enfant par le mouvement réponde constamment aux derniers développements scientifiques en la matière.

Du 21 au 23 mars 2019, le «Kinderturnkongress – Kinder bewegen» s'est déroulé à Karlsruhe (Allemagne). Ensuite, du 14 au 15 juin 2019, l'ENEPS a participé au congrès «I Coach Kids» à l'Université de Limerick (Irlande), organisé par Sport Ireland Coaching. La conférence «International Physical Literacy Congress», organisée par les sociétés «Sport for Life» et «Change the game», a eu lieu du 11 au 13 septembre 2019 à Umea (Suède).

Guide pour l'équipement des salles de motricité

Même si les recommandations proposées dans le guide contenant des informations pratiques à propos d'infrastructures adaptées aux besoins de l'enfant n'ont pas encore été finalisées, l'ENEPS a été consulté pour la conception de salles de motricité. Concrètement, un échange et une réunion de concertation ont notamment eu lieu en vue de la construction de la nouvelle maison relais «Ribbeschpont» à Dudelange. L'ENEPS a contribué à conseiller les responsables communaux, éducatifs et l'architecte dans la phase de planification de leur salle de motricité, afin d'exploiter au mieux le potentiel de ladite infrastructure.

Coordination conceptuelle de l'action de promotion sportive «Wibbel an Dribbel»

Après la mise en œuvre en 2018 d'un nouveau concept «Wibbel an Dribbel» en étroite collaboration avec la Division du sport-loisir du ministère des Sports, le Sportlycée et la LASEP, cette initiative très populaire constituait à nouveau un grand succès en 2019. Un contrôle de la mise en pratique sur le terrain a été assuré par l'ENEPS.

Le matériel didactique élaboré par l'ENEPS, composé d'un manuel ainsi que d'un jeu de cartes correspondant, a été approuvé par la Commission scolaire nationale. Celle-ci a tenu à féliciter l'ENEPS pour la qualité du travail pédagogique fourni.

Collaboration de l'ENEPS au plan d'action national «Gesond iessen – méi beweegen»

- Formation «I'mPOSSIBLE engaging young people with the Paralympic Movement»
 L'objectif de cette formation a été de sensibiliser les entraîneurs et le personnel éducatif sur la thématique du sport avec les enfants scolarisés âgés de 6 à 12 ans et atteints d'un handicap physique.
- Journée «Gesond iessen, méi beweegen» (GIMB) le 22 octobre 2019

Affectés plus particulièrement à la partie du programme réservée aux «Workshops», trois collaborateurs de l'ENEPS ont animé les échanges de vues au sujet des facteurs qui peuvent influencer l'adhérence des adolescents à une activité physique et sportive régulière.

Mise en place d'un certificat «Bewegungsförderung und -erziehung in formalen und nonformalen Bildungssettings»

La formation a été élaborée en étroite collaboration par l'Université du Luxembourg, le

University of Luxembourg Competence Centre, le LTPES et l'ENEPS, avec le soutien du ministère des Sports et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Elle a été lancée le 15 novembre 2019 à la Maison du Savoir.

Cette formation de deux ans (4 semestres), comprenant 180 unités d'enseignement et permettant aux candidats d'acquérir 20 ECTS, est divisée en quatre modules :

| Module 1 | «Grundlagen der motorischen Entwicklung» (3 ECTS) |
|----------|--|
| Module 2 | «Grundlagen der Bewegungspädagogik für das Alter von 0 bis 12 Jahren» (8 ECTS) |
| Module 3 | «Bewegungskonzepte in formalen und non-formalen Bildungssettings» (5 ECTS) |
| Module 4 | «Projektarbeit» (4 ECTS) |

Elle s'adresse principalement aux éducateurs diplômés, aux éducateurs gradués et aux enseignants de l'école fondamentale (EF). Alors qu'une soixantaine de personnes avaient manifesté leur intérêt, 21 personnes se sont finalement inscrites: 17 éducateurs du secteur social et éducatif, dont 3 travaillant dans l'EF, et 4 enseignants. Les planifications pour une deuxième session débutant en automne prochain sont en cours.

Reste à préciser que cette formation est organisée en parallèle à l'activité professionnelle («berufsbegleitend») et se déroule à l'Université de Luxembourg (Campus Belval et Limpertsberg) et au LTPES à Mersch.

Mise en place d'une nouvelle formation pour «préparateurs en motricité»

La formation pour «préparateurs en motricité» a pour but de transmettre aux personnes intéressées les connaissances générales et spécifiques nécessaires pour promouvoir le développement de la motricité des enfants de 0 à 12 ans et sera sanctionnée par les brevets d'Etat correspondants. La formation va comprendre une partie générale permettant aux candidats d'acquérir un savoir-faire pour soutenir le développement de l'enfant par une approche holistique du point de vue psycho-social, émotionnel, moteur, physique et cognitif, ainsi qu'une partie spécifique mettant plus particulièrement l'accent sur les spécificités des différentes disciplines sportives. La partie générale et la partie spécifique de la formation vont s'orienter autour du modèle du «Long Term Athlete Development» (LTAD).

Les travaux d'élaboration des programmes ont bien progressé lors de l'année 2019. Des progrès considérables ont pu être réalisés surtout au niveau du recrutement de formateurs pour les parties générales et spécifiques. En échange étroit avec ces derniers, la mise en place des contenus des cours est en train de se développer de sorte que les premières formations pourront débuter en 2020.

Le brevet a été présenté aux responsables des formations, aux entraîneurs nationaux et aux responsables techniques des fédérations sportives le 27 novembre 2019. La structure ainsi que le contenu ont été largement acceptés par ces derniers, ce qui laisse présager une collaboration fructueuse.

PROJETS EUROPÉENS

European Commission Expert Group «Skills and Human Resources Development in Sport»

Le groupe d'experts «Skills and Human Resources Development in Sport» auprès de la Commission européenne a pour objectif de contribuer à l'analyse et au développement de la formation des entraîneurs au niveau européen, notamment en ce qui concerne les qualifications et les compétences requises dans les différents États membres. L'ENEPS, représentée par son directeur lors de la réunion de mai 2019 à Lisbonne, participe activement à la compilation des recommandations européennes relatives aux exigences de base concernant les compétences requises pour le métier de l'entraîneur. Le but est de rendre plus cohérent les programmes de formation et les certifications des métiers du sport.

Le Pool européen interrégional du sport (EuroSportPool)

Sur base de ses missions lui attribuées par la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports, l'ENEPS est membre du Pool européen interrégional du sport.

Depuis plus de vingt ans, l'objectif principal du Pool européen interrégional du sport est la coopération de six régions de la Grande Région dans tous les domaines du sport. C'est par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de projets concrets que le Pool favorise la collaboration interrégionale en Europe.

La communauté germanophone de Belgique (BE), la Wallonie (BE), la Sarre (DE), la Rhénanie-Palatinat (DE), la région Grand-Est (FR) et le Grand-Duché de Luxembourg (LU) collaborent dans les domaines de

- la promotion de projets interrégionaux (p.ex. le «Fairplay Tour» de la Grande Région, une manifestation en vélo qui passe chaque année également sur le territoire grandducal);
- la mise en place de formations continues communes, aussi bien pour le sport-loisir que pour le sport de compétition;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes d'entraîneurs;
- les échanges entre entraîneurs et la coopération des centres de formation;
- les échanges et compétitions au niveau du sport scolaire;
- la promotion du sport scolaire;
- la mise en place d'un logiciel qui gère les installations de la Grande Région;
- le projet Interreg afin de mieux pouvoir répondre aux demandes financières des multiples organisations sportives transfrontalières.

Dans ce contexte, les représentants de l'ENEPS ont assisté à sept réunions en 2019, dont l'assemblée générale, deux réunions de la commission «éthique, marketing et communication», de la commission «éducation et sport scolaire», ainsi que du comité directeur du Pool européen interrégional du sport.

L'année 2019 a été marquée par les événements majeurs suivants: le 21^e «Fairplay Tour», le «SMART Fairplay Tour», la «Semaine européenne du sport», ainsi que la création et la mise

en œuvre du nouveau groupe de travail «Sport» de la Grande Région, plus amplement décrit ci-dessous.

Groupe de travail «sport» de la Grande Région

Au cours des années 2017 et 2018, la présidence luxembourgeoise du 16^e sommet de la Grande Région a mis l'accent sur la proximité et l'intégration du citoyen. Ainsi, le 30 janvier 2019, dans sa déclaration commune, le sommet encourage l'organisation de manifestations citoyennes inclusives à l'échelle du territoire de la Grande Région, notamment dans les domaines du sport et de la culture.

Dans l'optique de promouvoir une société tolérante, inclusive et plurielle, le sommet réaffirme que le sport est un des principaux vecteurs de l'intégration et du rapprochement des citoyens de la Grande Région. Il préconise pour cela que l'EuroSportPool pilote la constitution d'un groupe de travail permanent qui fait partie intégrante du sommet de la Grande Région. Il est censé coordonner l'ensemble des entités partenaires. Le groupe de travail «Sport» de la Grande Région est ainsi officiellement né le 14 juin 2019 dans la Maison de la Grande Région à Esch/Alzette. L'ENEPS a activement participé à la création de ce groupe.

Une «Charte du Sport» est en train d'être élaborée par le groupe de travail «Sport», censée définir le champ d'application et les modalités de la coopération dans le domaine du sport dans la Grande Région, à savoir:

- l'échange et la communication;
- le soutien d'initiatives sportives;
- la conception de projets communs;
- la promotion et la visibilité au niveau transfrontalier et européen.

Il est prévu de signer cette charte lors d'une conférence interministérielle programmée fin mars 2020 à Saarbrücken en Allemagne.

Europäisches Netzwerk der Akademien des Sports (ENdAS)

L'ENEPS contribue activement aux travaux du réseau «Europäisches Netzwerk der Akademien des Sports». Ce réseau a comme objectif d'encourager la double carrière des athlètes, respectivement la reconnaissance des diplômes et l'organisation de projets communs tels que des congrès scientifiques, des visites d'infrastructures sportives, l'organisation de compétitions sportives, etc.

L'ENEPS était représentée lors des deux réunions annuelles, à savoir le rendez-vous de printemps à Prague en République Tchèque le 21 et 22 mars 2019 et celui d'automne à Potsdam en Allemagne le 24 et 25 octobre 2019.

Lors de cette dernière réunion, ENdAS a pu célébrer son 20^e jubilé en présence de nombreux représentants du monde politique venus de toutes les régions européennes concernées.

Un des évènements initiés par ENdAS en 2019 et mis en pratique par les collègues de la «Europäische Sportakademie Trier» était le congrès intitulé «Europäische Fachkonferenz Schwimmen & Schwimmbäder» les 21 et 22 novembre 2019 à Trêves. L'ENEPS a activement contribué à ce congrès par la voie de deux interventions. La première comportait une analyse de l'enseignement de la natation scolaire ainsi que des compétences en natation des élèves luxembourgeois. Afin de (re-)dynamiser cet enseignement, l'intervention présentait un concept innovateur en coopération avec la Fédération luxembourgeoise de natation (FLNS).

La deuxième intervention livrait une analyse approfondie tournée vers les infrastructures des piscines luxembourgeoises ainsi que des perspectives y relatives.

Dans cet ordre d'idées, l'ENEPS veillera à continuer à s'engager pour la promotion et le développement de la coopération transfrontalière en matière de l'éducation physique et des sports.

LE SPORTLYCÉE

LE SPORTLYCÉE ET LES CENTRES DE FORMATION

Depuis la rentrée 2019-2020, 390 sportifs sont inscrits au Sportlycée.

Par la suite de la création du Sportlycée par la loi du 21 juillet 2012, la coordination des centres de formation se fait au sein du Sportlycée. Des conventions ont été signées avec 16 fédérations sportives énumérées ci-dessous.

À la rentrée de l'année scolaire 2019/2020, la section de la gymnastique rythmique du centre de formation de la FLGym a été admise au Sportlycée, sur décision du comité de coordination.

A. Sports individuels

- 1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
- 2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique (FLGym)
- 3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
- 4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
- 5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)
- 6. Fédération Luxembourgeoise de Golf (FLG)

B. Sports collectifs

- 1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
- 2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
- 3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLA)
- 4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)
- 5. Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR)

C. Sports de renvoi

- 1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
- 2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
- 3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)
- 4. Fédération Luxembourgeoise de Squash (FLS)

D. Sports de combat

- 1. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Karaté
- 2. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Judo
- 3. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Taekwondo

ACTIVITÉS DANS LE CADRE DES CENTRES DE FORMATION

Soucieux d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur les plans sportif, scolaire, médical et psycho-social, le Sportlycée coordonne les matières suivantes :

Suivi scolaire

- Offre de cours d'appui pour les sportifs/élèves ayant des problèmes scolaires.
- Un suivi individualisé des élèves ayant une absence pour raisons sportives (stages et compétitions) est organisé.
- En septembre 2018, une convention a été signée entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), en présence du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), ayant comme objectif d'offrir un support scolaire individualisé pour élèves/sportifs visant le haut niveau.

Il s'agit d'un dispositif destiné à assurer le suivi d'élèves de l'enseignement secondaire « engagés sur le plan sportif dans un cadre de haut niveau international et faisant valoir de bons résultats au niveau de compétitions ou de concours internationaux » afin de leur permettre de mener une double carrière combinant scolarité et carrière sportive.

La mise en pratique de ce projet est réalisée via une collaboration entre le LIHPS et le Sportlycée. Le Sportlycée assure à chaque élève/sportif bénéficiant du dispositif une prise en charge par un tuteur dont la mission consiste à coordonner le parcours sportif et le parcours scolaire du jeune. Parallèlement, des mesures de soutien scolaire sont mises en œuvre.

À la rentrée de l'année scolaire 2019/2020, 75 élèves-sportifs figuraient sur la liste.

Suivi médical et paramédical

- Des examens médicaux sont organisés en collaboration avec la Division médico-sportive du ministère des Sports.
 - Durant l'année scolaire 2018-2019, 242 jeunes athlètes du Sportlycée ont été examinés de façon approfondie du point de vue orthopédique et 265 du point de vue médecine interne. 71 jeunes ont été examinés en urgence (43 urgences orthopédiques et 28 urgences en médecine interne).
 - Les sportifs faisant partie du Sportlycée sont suivis par une équipe médicale multidisciplinaire (médecins, infirmières, kinésithérapeutes et psychologue).
 - Le but de l'encadrement médical et paramédical est de prévenir les blessures et les lésions de surcharge chez les jeunes sportifs. L'équipe multidisciplinaire a également participé à des workshops sur différents thèmes de prévention (premiers secours en cas de blessure lors de la pratique du sport, en cas d'épilepsie et d'infections).
- Un suivi paramédical est assuré par deux kinésithérapeutes/préparateur physique engagés à plein temps au sein du Sportlycée.

• Des programmes de réathlétisation et de prévention de blessures sont mis en œuvre par le service paramédical du Sportlycée.

Cellule d'optimisation de la performance sportive

• Une cellule d'optimisation de la performance sportive est mise en place au sein du Sportlycée ayant comme but d'accompagner et de soutenir les entraîneurs fédéraux dans la gestion des programmes d'entraînement de jeunes talents. Les services couvrent les domaines suivants :

Testing

- Des tests d'analyse de la performance sportive sont réalisés en collaboration avec les entraîneurs fédéraux.
- Du matériel pour des tests de terrain est mis à disposition des centres de formation.

Entraînement mental

 Un entraînement mental des sportifs du Sportlycée ainsi que des centres de formation fédéraux est proposé par un psychologue spécialisé dans le domaine de la psychologie du sport.

Suivi diététique

 Un suivi diététique est assuré pour les élèves du Sportlycée et les athlètes des centres de formation fédéraux par une diététicienne qualifiée dans le domaine de la nutrition de sportifs.

Stages d'entraînement

- Le Sportlycée a financé des stages d'entraînement des différents centres de Formation.
- Le Sportlycée a organisé et cofinancé un stage d'endurance interfédéral à Gérardmer (France) en novembre, regroupant 30 athlètes issus des centres de formation de la FLA et de la FLTri. Un entraîneur de chaque centre de formation a encadré les jeunes athlètes.

Transport

- La dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.
- Le retour des élèves des différents sites d'entraînement vers le Lycée Technique de Bonnevoie après les entraînements matinaux (mercredi et vendredi de 8.00-9.40hrs) est assuré par le Sportlycée.
- Le coût pour le transport des élèves, qui est couvert par la dotation du ministère des Sports, atteint environ 45.000 euros pour l'année 2019.

Internat

• En 2019, 34 lits sont mis à disposition par le ministère des Sports afin de pouvoir offrir une structure d'internat provisoire pendant la période scolaire.

Location d'infrastructures

- Afin de pouvoir assurer le programme des entraînements spécifiques matinaux du Sportlycée, le hall sportif près du stade Josy Barthel (route d'Arlon), le hall sportif Belair, le hall sportif du Rollingergrund, le hall sportif à Dommeldange, les installations des clubs de tennis des Arquebusiers et du TC Howald ainsi que les terrains de badminton à Kockelscheuer ont dû être réservés en supplément des infrastructures sportives de l'INS, du Geesseknäppchen et de la Coque.
- Le coût pour la location d'infrastructures sportives, prise en charge assurée par la dotation de l'État, s'élève à 20.065 Euros pour l'année 2019.

COOPÉRATION AVEC LE LYCÉE TECHNIQUE DE BONNEVOIE

Une coopération avec le Lycée technique de Bonnevoie, permettant à 14 élèves de participer à 1, respectivement 2 entraînements matinaux dans le cadre du Sportlycée, a été mise en place. Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, comme ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée.

Un horaire adapté permet à ces élèves de pouvoir participer aux entraînements matinaux. Ainsi, les élèves du régime technique du Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sport-études) au-delà de la classe de 5G.

FINANCEMENT

L'organisation de la structure du Sportlycée prévoit que le financement se fait moyennant une dotation de la part du MENJE pour l'organisation scolaire ainsi que d'une dotation de la part du ministère des Sports pour l'organisation du programme sportif.

La dotation de la part du ministère des Sports comprend :

- un crédit pour les indemnisations des entraîneurs des centres de formation;
- une prise en charge des frais de transport des élèves autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque et/ou au Campus Geesseknäppchen ou sur d'autres sites, matin et après-midi);
- une contribution à des stages organisés dans le cadre des centres de formation;
- un crédit pour financer l'encadrement médical des élèves du Sportlycée (convention signée entre le ministère des Sports et le CHL).

DÉVELOPPEMENT DU SPORTLYCÉE

Le Sportlycée propose aux jeunes sportifs talentueux des conditions privilégiées pour les préparer à une carrière de sportif de haut niveau, tout en leur offrant une formation scolaire et professionnelle adaptée.

Vu l'exiguïté des lieux au Fetschenhaff et les aléas du transport des jeunes sportifs vers les multiples terrains de sport, un nouveau site pour l'implantation du lycée qui répondra au mieux à ses besoins est en expectative.

Conformément au programme de coalition, les nouvelles infrastructures du Sportlycée seront réalisées, en principe, à Mamer.

LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL D'COQUE

La Coque poursuit ses missions dans le respect des priorités telles que définies par l'article 2 de la loi du 29 juin 2000, organisant le Centre national sportif et culturel (CNSC).

L'année 2019 a été principalement marquée par le parachèvement des travaux de transformation dans le cadre de la réalisation de la première phase du High Performance Training & Recovery Center (HPTRC). Les nouvelles installations offrent un centre d'entraînement à la pointe de la science sportive aux athlètes de haut niveau, sous l'égide du Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS). L'inauguration du HPTRC a eu lieu le 26 juin 2019 en présence du ministre des Sports.

2019 a également été une année record en termes de fréquentation d'installations tant sportives que récréatives, tels le mur d'escalade, le centre de détente ou l'hébergement.

LES ACTIVITÉS

LE SPORT

Le sport fédéral et le sport scolaire représentent la quasi-totalité des mises à disposition d'espaces sportifs.

L'organisation des manifestations fédérales en saison haute (d'octobre à avril), ainsi que de celles ayant lieu ou nécessitant un montage en semaine, n'est possible que grâce aux échanges réguliers avec les fédérations et les établissements scolaires, en vue de coordonner au mieux les activités.

Dans ce contexte, il est à souligner que les évènements organisés par les clubs ne peuvent être programmés que dans les créneaux disponibles une fois le calendrier des évènements fédéraux prioritaires déterminé.

Le sport fédéral

En 2019, les entraînements fédéraux ont connu une hausse de participation de 6,77 %. Le CNSC a accueilli au total 22 fédérations sportives luxembourgeoises, dont 12 ont recours de manière récurrente aux infrastructures du Centre.

Outre la mise à disposition des espaces dans le cadre des entraînements fédéraux, des stages et des réunions, 53 manifestations fédérales se sont déroulées à la Coque sur 75 jours, dont:

- les demi-finales et les finales de la Coupe de Luxembourg de basketball (dames et hommes) auxquelles ont assisté 6.438 spectateurs;
- le «Final 4» de la Coupe de Luxembourg de handball (dames et hommes) qui a attiré
 4.200 spectateurs;
- le 36^e «City Jogging», organisé par la FLA, auquel ont participé 1.600 coureurs;
- les manifestations organisées par la LASEP (les 2 journées du «Fun Athletics», le «Butzendag», «Inklusioun mam Sporty» et le «All around Dodgeball») et la LASEL (le «Fight & Fun Day»);
- le 21^e «Euro-Meet», organisé par la FLNS, qui a fait partie pour la première fois de la série «LEN Swimming Cup» à laquelle il a été intégré.
 - La manifestation a pris une toute autre envergure et la configuration a dû être entièrement repensée. L'édition 2019 a vu la participation de plusieurs célébrités

internationales de la natation dont la Suédoise Sarah Sjöström (détentrice de 8 titres de championne du monde et médaille d'or aux Jeux Olympiques en 2016 à Rio), la Hongroise Katinka Hosszu (détentrice de 9 titres de championne du monde et triple championne olympique), l'Allemand Marco Koch (champion du monde 2015 du 200m brasse), le Britannique Benjamin Proud (champion du monde 2017 du 50m papillon) et le Russe Kliment Kolesnikov (record du monde du 50m dos).

 l'«European Judo Open» auquel ont participé 354 judokas, représentant 47 nations issus de 4 continents, dont l'Azéri Orkhan Safarov (vice-champion du monde 2017) et la Française Priscilla Gneto (championne d'Europe 2017 et médaillée de bronze aux Jeux Olympiques de Londres en 2012).

Le sport fédéral en quelques chiffres :

| | Nb de participants/spectateurs |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Entraînements fédéraux et stages | 47.712 |
| Manifestations | 33.378 |
| Réunions | 2.558 |
| Total | 83.648 |

Le sport scolaire

Les activités scolaires sont stables avec 128.287 participants.

L'intégralité du contingent global d'heures pour les besoins des établissements scolaires relevant du MENJE a été mise à disposition. Faute de disponibilités suffisantes d'espaces sur certains créneaux horaires, 34 classes au Centre aquatique (contre 11 en 2018) et 5 au Centre des salles ont dû être refusées.

Plusieurs évènements ont eu lieu dans le cadre du sport scolaire, dont la 29^e édition du «Wibbel & Dribbel», organisée par le ministère des Sports auquel ont participé 1.600 élèves et la semaine sportive, organisée à la rentrée scolaire par le Lycée technique du centre – annexe Kirchberg, qui a permis aux élèves du lycée de participer à des sessions découvertes.

Le sport loisir

Le sport loisir attire de plus en plus de clients, tous âges confondus, que ce soit pour la pratique libre d'activités, comme la natation récréative ou l'escalade, ou dans le cadre d'activités sportives encadrées.

D'une manière générale, la Coque veille à l'adaptation des contenus, des méthodes et du matériel utilisé pour maintenir une offre de cours de sport loisir haut de gamme. À titre d'exemple, le «Group Cycle», qui remportait déjà un vif succès depuis des années, a connu encore un regain d'intérêt avec son déplacement dans le nouveau d'Coque Studio, offrant un meilleur confort avec sa vue sur le boulevard Kennedy, et l'introduction de vélos de spinning dernière génération, permettant notamment de mesurer et d'enregistrer les performances, de voir les données en temps réel et d'analyser les résultats.

Les demandes d'inscription aux cours de natation, tant pour les enfants que pour les adultes, sont de plus en plus nombreuses, essentiellement pour des cours d'apprentissage.

2 nouveaux cours de bébés-nageurs ont été ajoutés. 17 cours par semaine sont désormais proposés. Cet engouement toujours croissant ne manquera pas de susciter davantage de demandes de leçons d'apprentissage dans les années à venir.

Avec 9.879 entrées, le mur d'escalade affiche une hausse record de fréquentation de 10,64 %. La limite de capacité du mur d'escalade est atteinte sur les créneaux horaires les plus prisés. Les 21 cours proposés chaque semaine sont complets.

Les 3 «Kids Camps» (déclinés autour du football, de l'escalade et des arts martiaux), encadrés par des entraîneurs fédéraux et diplômés pendant les vacances scolaires, ainsi que les 6 sessions de «Ferien Klettercamp», proposées pendant les vacances d'été, ont également affiché complet.

Enfin, le centre de détente a connu une augmentation de fréquentation de 8,26 % par rapport à l'année de référence 2016 (dernière année sans fermeture prolongée en raison des travaux dans les espaces adjacents menés par l'État), avec un nouveau record établi à 29.629 entrées.

Le sport loisir en quelques chiffres :

| | Nombre de participants |
|--|------------------------|
| Entrées au Centre aquatique | 154.542 |
| Entrées au Centre de détente | 29.629 |
| Entrées au Fitness du Centre aquatique | 7.889 |
| Entrées à la Fosse | 3.903 |
| Entrées Groupes au Centre des salles | 1.198 |
| Entrées au mur d'escalade | 9.879 |
| Total des entrées | 213.016 |
| Cours sportifs aquatiques | 10.505 |
| Cours sportifs en salle | 13.115 |
| Cours au mur d'escalade | 3.459 |
| Anniversaires enfants | 1.902 |
| Bébés-nageurs | 4.767 |
| Kids Camp et «Ferien Klettercamp» | 173 |
| Total des cours et activités | 33.921 |

Le sport de haut niveau

Grâce aux installations et équipements à la pointe de la science sportive, le HPTRC offre des conditions optimales d'entraînement aux athlètes luxembourgeois de haut niveau désignés par le LIHPS, qui en assure la gestion sportive.

Les stages sportifs et le sport d'entreprise

Les stages sportifs organisés par des clubs nationaux et internationaux se développent encore avec une progression de 16,07 % en 2019 pour atteindre 1.163 participants. En natation, ces stages sont majoritairement organisés au bassin d'entraînement, pour autant que des couloirs sont disponibles.

Le sport d'entreprise est organisé dans des créneaux laissés libres par le sport fédéral et scolaire. Il reste stable avec 8.257 participants.

LES ÉVÉNEMENTS ET SPECTACLES SUSCEPTIBLES D'ATTIRER UN LARGE PUBLIC

En 2019, 4 grandes manifestations susceptibles d'attirer un large public ont été organisées, dont 3 ont un caractère sportif:

- le «Relais pour la vie» a réuni pour sa 14^e édition 10.500 participants et bénévoles;
- le «Family Day», qui a attiré plus de 6.300 visiteurs, a permis à des enfants de tous âges de pratiquer des activités sportives variées au sein de 22 ateliers ludiques et d'assister à la comédie musicale du «Livre de la Jungle». Cette année, la Fédération luxembourgeoise de basketball, la Fédération luxembourgeoise de gymnastique et l'Indiaca Federatioun Lëtzebuerg ont participé à cette journée au travers d'activités découvertes;
- la 5^e édition du «Business Run» a réuni 3.122 coureurs, issus de plus de 240 entreprises qui se sont élancés dans une course à pied de 5,5 km sur le plateau du Kirchberg avant de se rendre à l'«After-Run Party»;
- la «Night of the Proms» a attiré 3.431 spectateurs pour sa 9^e édition.

LES ACTIVITÉS À CARACTÈRE CONGRESSISTE

Parallèlement aux activités sportives scolaires et fédérales, 6.280 personnes ont participé cette année à des activités congressistes accessoires. À côté de diverses conférences et formations, des événements business sont organisés dans les arcades ou à la galerie de l'Arena comme le «Plugg & Work» ou la foire «Technidata» qui ont réuni 540, respectivement 200 participants.

Un grand groupe luxembourgeois a organisé en été un «Family Day» pour son personnel, dans l'Arena et les arcades. Cet événement a réuni plus de 2.000 personnes.

L'HORECA

Depuis la classification de l'hôtel de la Coque à trois étoiles supérieur, les demandes de réservation sont en hausse constante.

LES TRAVAUX

LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE CNSC

L'adaptation des espaces

Afin de rendre le centre d'entraînement du HPTRC opérationnel dès la préparation aux Jeux olympiques de Tokyo 2020 et de limiter les incidences des travaux sur le fonctionnement global de la Coque, il avait été décidé de procéder par étapes. Pour la première phase, les délais et le budget ont été respectés et le HPTRC a ouvert ses portes le 26 juin 2019.

Les études détaillées relatives à la deuxième phase du projet sont actuellement en cours.

La Coque a en outre pris l'initiative d'installer de nouveaux locaux de contrôle antidopage dont la localisation, l'aménagement et l'équipement ont été entièrement repensés, à la plus grande satisfaction de l'Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD).

Une réflexion sur le réaménagement du hall d'entrée afin d'adapter les flux s'impose dans les années à venir.

Enfin, l'offre sportive, adaptée à chaque catégorie d'utilisateurs sera développée, notamment pour améliorer encore davantage les conditions d'entraînement des sportifs fédéraux et créer une offre de sport loisir complète pour tous.

Les travaux de renouvellement d'équipement

Parmi les travaux de renouvellement d'équipement réalisés en 2019, on notera le remplacement total du système d'accès. Ce nouveau système permettra en outre la mise en place en 2020 de la vente en ligne pour faciliter les réservations des clients.

Le cœur du réseau informatique a également été remplacé. Le câblage du réseau le sera en 2020, tout comme le central téléphonique. Le matériel informatique de bureau sera quant à lui renouvelé au fur et à mesure.

LES TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT

Les travaux réalisés et planifiés

La réparation de la toiture et des coupoles (qui présentaient des problèmes d'étanchéité), la mise en conformité du compartimentage ainsi que la création d'un local de déchets répondant aux normes en vigueur sont en cours de réalisation dans le cadre de la prise en charge de l'entretien des gros ouvrages ainsi que la remise en état des installations techniques et des équipements spéciaux non amovibles par l'État.

Le renouvellement du sol de l'Arena, piste et bac de saut en longueur compris, est programmé et nécessitera alors une fermeture de l'Arena.

Les travaux à réaliser

À l'aube de sa 18^e année, les installations nécessitent de nombreux travaux de rénovation ainsi que des mises en conformité dans les années à venir.

À titre non exhaustif, on citera:

- le remplacement des luminaires de l'Arena qui ne répondent plus aux spécifications des fédérations internationales ni aux besoins des retransmissions télévisées;
- le remplacement de la sonorisation à l'Arena et au Gymnase;
- le renouvellement partiel des installations de distribution d'eau;
- le remplacement du monte-charge;
- ...

Devant l'ampleur de la tâche et l'urgence de ces interventions, le ministre des Sports a initié une réflexion avec le ministre de la Mobilité et des Travaux publics sur la possibilité d'adapter la convention conclue entre l'État et le Centre afin de permettre, sous réserve de leur financement et de ressources en personnel, la réalisation de certains travaux par le CNSC.

LES ACTIONS COLLABORATIVES ET LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

Le stationnement

Le parking «Coque 2» a pris le nom de «Parking Érasme», afin de ne pas induire en erreur les usagers qui n'y bénéficient pas des gratuités prévues pour les utilisateurs du Centre.

La Coque a développé des partenariats avec les institutions et entreprises voisines, afin de pouvoir profiter de leurs parkings privés. Ces possibilités de stationnements aux alentours immédiats de la Coque (Chambre de commerce, Eurocontrol, ...) sont mises à disposition à la demande des fédérations dans le cadre de leurs manifestations, pour les sportifs, les bénévoles, les arbitres et les juges.

Dans ce contexte, il est rappelé que les tarifs du parking de la Coque ont été ajustés à 2,00 € par heure à partir de 17h00 en semaine, ainsi que les week-end et jours fériés.

De plus, la gratuité des transports en commun en 2020 facilitera le recours aux parkings du Glacis et de la Luxexpo ainsi que celui de la place de l'Europe (situé à deux stations de tramway) avec lequel le Centre a également développé un partenariat.

Enfin, dans le cadre de la bonne collaboration avec Luxtram, des tramways supplémentaires peuvent être prévus en cas de besoin pour assurer le flux des spectateurs lors des manifestations de grande envergure.

La participation de la Coque aux actions de communication

Le COSL a offert à la Coque la torche olympique qui fût installée au Stade Josy Barthel à l'occasion des Jeux des Petits États d'Europe en 2013. Celle-ci sera placée sur le parvis de la Coque pour commémorer cet évènement et lui assurer une visibilité maximale.

Enfin, la Coque est associée au projet de «Signature du Luxembourg» et la marque «Luxembourg - Let's make it happen» a été installée sur son parvis en collaboration avec le ministère des Sports.

PERSPECTIVES

L'excellente collaboration avec les fédérations et le MENJE permet d'optimiser l'utilisation des espaces. La plupart du temps elle permet de trouver des solutions notamment pour les demandes de réservations sportives sur certains créneaux horaires très sollicités.

Si les cours sportifs offerts aux particuliers et le sport loisir au mur d'escalade attirent de plus en plus de clients, leur développement est restreint aux limites de capacité du Centre.

Les réservations pour des groupes sportifs (clubs, entreprises, stages sportifs, ...) ainsi que les activités congressistes accessoires (notamment les manifestations d'envergure organisées dans des espaces non dédiés à la pratique sportive, telles les arcades) sont organisées dans le respect des missions prioritaires assignées à la Coque.

Depuis l'inauguration de la première phase du HPTRC, les sportifs de haut niveau disposent d'équipements à la pointe de la science sportive pour leurs entraînements. Le projet de la phase 2 vise à améliorer encore le confort et la récupération des sportifs.

La fréquentation du Centre de détente est en constante augmentation, ainsi que les activités d'hôtellerie et de restauration, qui se confirment être des compléments indispensables aux activités du Centre.

Les activités de la Coque et leurs orientations futures ne sauraient être envisagées sans considérer le contexte du développement du plateau du Kirchberg et de ses installations futures, dont les grands axes de développement ont été récemment présentés à la Coque par le Fonds Kirchberg.

STATISTIQUES

| F4J4-sions dissistings are reduc- | Licenci | és actifs compé | titeurs | Licenciés loisi | | irs | 11000000 | | | No. | Total des | |
|--|---------|-----------------|---------|-----------------|--------|--------|--------------------|------------|-------|-------------|-----------|------------------|
| Fédérations, disciplines par ordre alphabétique | Masc. | Fém. | Total | Masc. | Fém. | Total | Licences jeunes | Dirigeants | luges | Entraîneurs | licences | Nombre des clubs |
| Aéronautisme | 420 | 22 | 442 | 642 | 57 | 699 | 0 | 86 | 46 | 31 | 1.304 | 30 |
| A.L.P.A.P.S. | 381 | 255 | 636 | 0 | 0 | 0 | 129 | 13 | 0 | 65 | 714 | 70 |
| Arts martiaux | 3.475 | 2.468 | 5.943 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5.943 | 90 |
| Athlétisme | 1.215 | 879 | 2.094 | 284 | 164 | 448 | 1437 | 44 | 133 | 0 | 2.719 | 29 |
| Automobilisme | 200 | 20 | 220 | 14 | 0 | 14 | 9 | 27 | 13 | 0 | 274 | 9 |
| Aviron | 0 | 0 | 0 | 42 | 31 | 73 | 0 | 0 | 0 | 0 | 73 | 1 |
| Badminton | 643 | 568 | 1.211 | 12 | 1 | 13 | 446 | 34 | 12 | 10 | 1.280 | 23 |
| Basketball | 2.806 | 1.521 | 4.327 | 0 | 0 | 0 | 2967 | 1141 | 0 | 0 | 5.468 | 29 |
| Basketball Corporatif | 491 | 20 | 511 | 0 | 0 | 0 | 0 | 46 | 0 | 0 | 557 | 23 |
| Billard | 241 | 13 | 254 | 0 | 0 | 0 | 13 | 0 | 0 | 0 | 254 | 18 |
| Boules et pétanques | 536 | 101 | 637 | 187 | 32 | 219 | 33 | 15 | 14 | 0 | 885 | 18 |
| Boxe | 124 | 18 | 142 | 195 | 45 | 240 | 41 | 16 | 3 | 24 | 425 | 7 |
| Canoë/Kayak | 32 | 7 | 39 | 50 | 15 | 65 | 13 | 24 | (4) | (1) | 128 | - ' |
| Cricket | 105 | 18 | 123 | 0 | 0 | 0.5 | 12 | 0 | 0 | (1) | 123 | 6 |
| | | | | | | | | | - | | | - |
| Cyclisme | 441 | 68 | 509 | 1.173 | 139 | 1.312 | 302 | 264 | 45 | 5 | 2.135 | 36 5 |
| Danse | 6 | 6 | 12 | 20 | 120 | 140 | 4 | 5 | 4 | 7 | 168 | |
| Darts - | 237 | 37 | 274 | 3 | 0 | 3 | 4 | 0 | 0 | 0 | 277 | 17 |
| Échecs | 757 | 112 | 869 | 0 | 0 | 0 | 311 | 0 | 0 | 0 | 869 | 17 |
| Equitation | 101 | 625 | 726 | 52 | 329 | 381 | 334 | 0 | 0 | 0 | 1.107 | 14 |
| Escalade | 132 | 106 | 238 | 384 | 379 | 763 | 193 | 0 | 0 | 0 | 1.001 | 11 |
| Escrime | 86 | 72 | 158 | 82 | 53 | 135 | 126 | 10 | 0 | 3 | 306 | 5 |
| Field Sports | 100 | 40 | 140 | 0 | 0 | 0 | 21 | 0 | 0 | 0 | 140 | 3 |
| Football | 38.868 | 4.051 | 42.919 | 6.272 | 826 | 7.098 | 22855 | (839) | (281) | (1011) | 50.017 | 113 |
| American Football | 64 | 10 | 74 | 4 | 3 | 7 | 14 | 3 | 6 | 5 | 95 | 2 |
| Football corporatif | 1.138 | 0 | 1.138 | 123 | 0 | 123 | 0 | 0 | 6 | 0 | 1.267 | 27 |
| Golf | 165 | 55 | 220 | 2.125 | 1.047 | 3.172 | 60 | 0 | 0 | 0 | 3.392 | 5 |
| Golf sur pistes | 25 | 6 | 31 | 82 | 38 | 120 | 5 | 6 | 1 | 2 | 160 | 2 |
| Gymnastique | 598 | 2.455 | 3.053 | 580 | 3.078 | 3.658 | 2328 | 343 | 113 | 455 | 7.622 | 43 |
| Haltéroph/lutte/powerl. | 155 | 12 | 167 | 31 | 5 | 36 | 57 | 7 | 9 | 6 | 225 | 5 |
| Handball | 1.597 | 795 | 2.392 | 0 | 0 | 0 | 1366 | 526 | (52) | (90) | 2.918 | 15 |
| Handicapés | 55 | 20 | 75 | 65 | 28 | 93 | 0 | 22 | 0 | 11 | 201 | 10 |
| Hockey sur gazon | 66 | 56 | 122 | 76 | 35 | 111 | 119 | 3 | 12 | 2 | 250 | 1 |
| Hockey sur glace (**) | 440 | 24 | 464 | 20 | 10 | 30 | 292 | 42 | 12 | 10 | 558 | 4 |
| Indiaca | 101 | 96 | 197 | 0 | 0 | 0 | 45 | 3 | 1 | 0 | 201 | 7 |
| Kickersport (*) | | | 0 | | | | | | | | | |
| Marche populaire | 2.020 | 2.271 | 4.291 | 0 | 0 | 0 | 256 | 0 | 0 | 0 | 4.291 | 48 |
| Moto-cyclisme | 82 | 2 | 84 | 76 | 2 | 78 | 11 | 2 | 0 | 1 | 165 | 13 |
| Natation/sauvetage | 514 | 442 | 956 | 860 | 675 | 1.535 | 692 | 195 | 107 | 95 | 2.888 | 16 |
| Pêche sportive | 1.535 | 211 | 1.746 | 116 | 23 | 139 | 137 | (515) | (78) | (76) | 1.885 | 61 |
| Quilles | 1.883 | 235 | 2.118 | 0 | 0 | 0 | 18 | 0 | (5) | (7) | 2.118 | 204 |
| Rugby | 737 | 80 | 817 | 0 | 0 | 0 | 600 | 5 | | 11 | 846 | 4 |
| Ski | 98 | 40 | 138 | 78 | 19 | 97 | 103 | 45 | 0 | 0 | 280 | 8 |
| Ski nautique | 27 | 13 | 40 | 194 | 109 | 303 | 10 | 15 | 2 | 0 | 360 | - |
| Sports de glace | 60 | 96 | 156 | 19 | 261 | 280 | 75 | 32 | 1 | 10 | 479 | 6 |
| Sports santé | 0 | 0 | 0 | 400 | 400 | 800 | 0 | | 0 | 0 | 800 | |
| Sports sub-aquatiques | 0 | 0 | 0 | 662 | 66 | 728 | 0 | 0 | 0 | 0 | 728 | |
| Squash | 258 | 34 | 292 | 41 | 4 | 45 | 42 | 2 | 4 | 1 | 344 | 13 |
| Tennis | 2.672 | 1.237 | 3.909 | 7.400 | 3.600 | 11.000 | 1519 | 180 | 23 | 75 | 15.187 | 51 |
| Tennis de table | | 692 | 3.456 | 482 | 282 | | | | | 7077 - 2070 | 4.220 | |
| | 2.764 | | | | | 764 | 1496 | (394) | (53) | (162) | | 82 11 |
| Tir à l'arc | 283 | 96 | 379 | 0 | 0 | 0 | 101 | 8 | (10) | (2) | 387 | 23 |
| Tir aux armes sportives | 4017 | 454 | 4.471 | 100 | 0 | | 126 | (2) | (19) | (3) | 4.471 | |
| Triathlon | 427 | 151 | 578 | 0 | | 0 | 126 | 17 | 14 | 4 | 613 | 12 |
| Voile | 81 | 20 | 101 | 10 | 5 | 15 | 0 | 0 (05) | (400) | 0 | 116 | |
| Volleyball | 719 | 1.026 | 1.745 | 137 | 91 | 228 | 738 | (96) | (100) | (55) | 1.973 | 27 |
| Totaux: 53 fédérations | 73.978 | 21.656 | 95.634 | 22.993 | 11.972 | 34.965 | 39.542 | 3.181 | 594 | 833 | 135.207 | 1.314 |

Le nombre de licenses Jeunes est déjà compris dans le total des licenciés actifs compétiteurs et loisirs.

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

^(*) Ces disciplines n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire.

^(**) fédération inactive pendant 10 ans